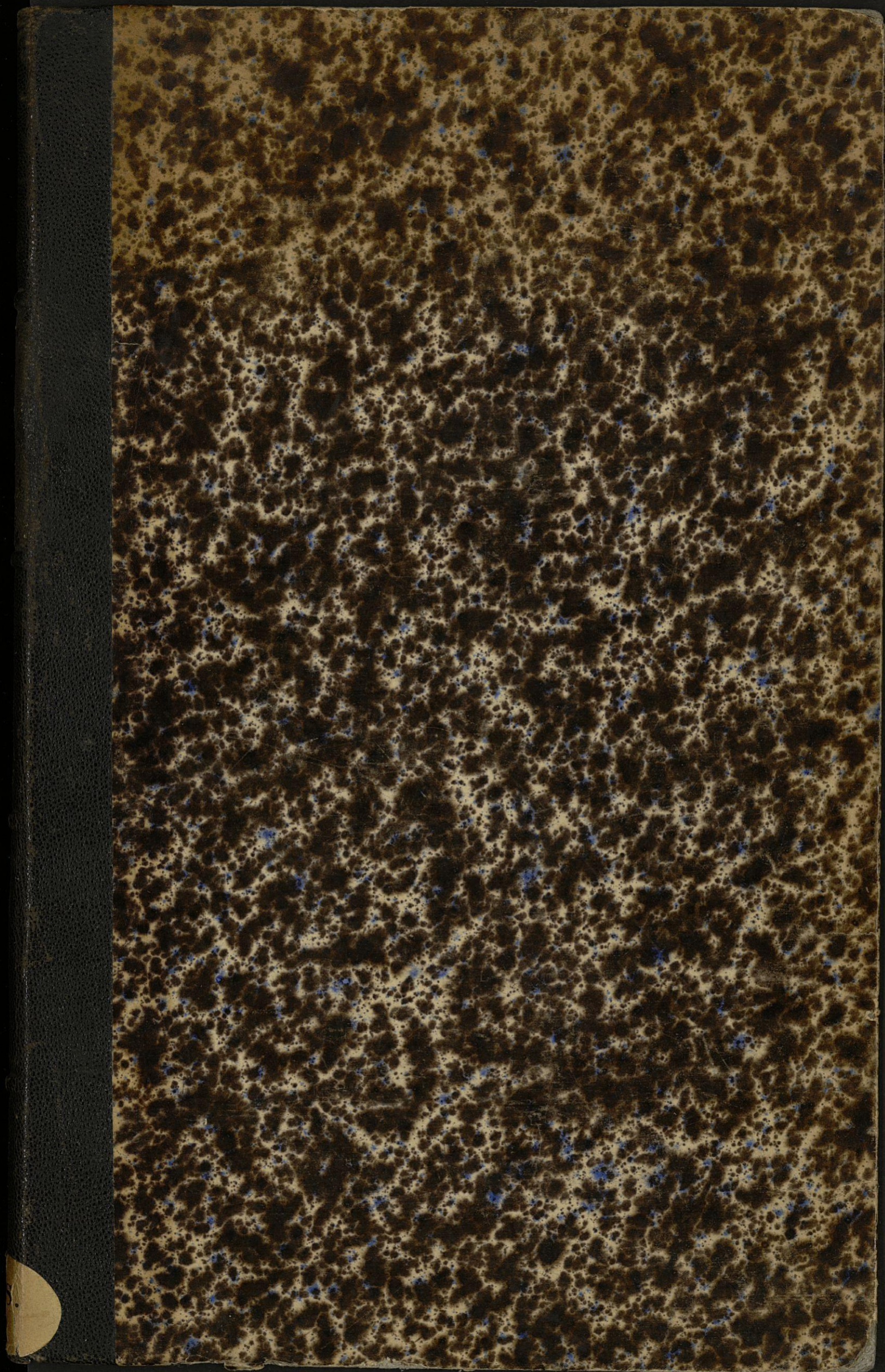
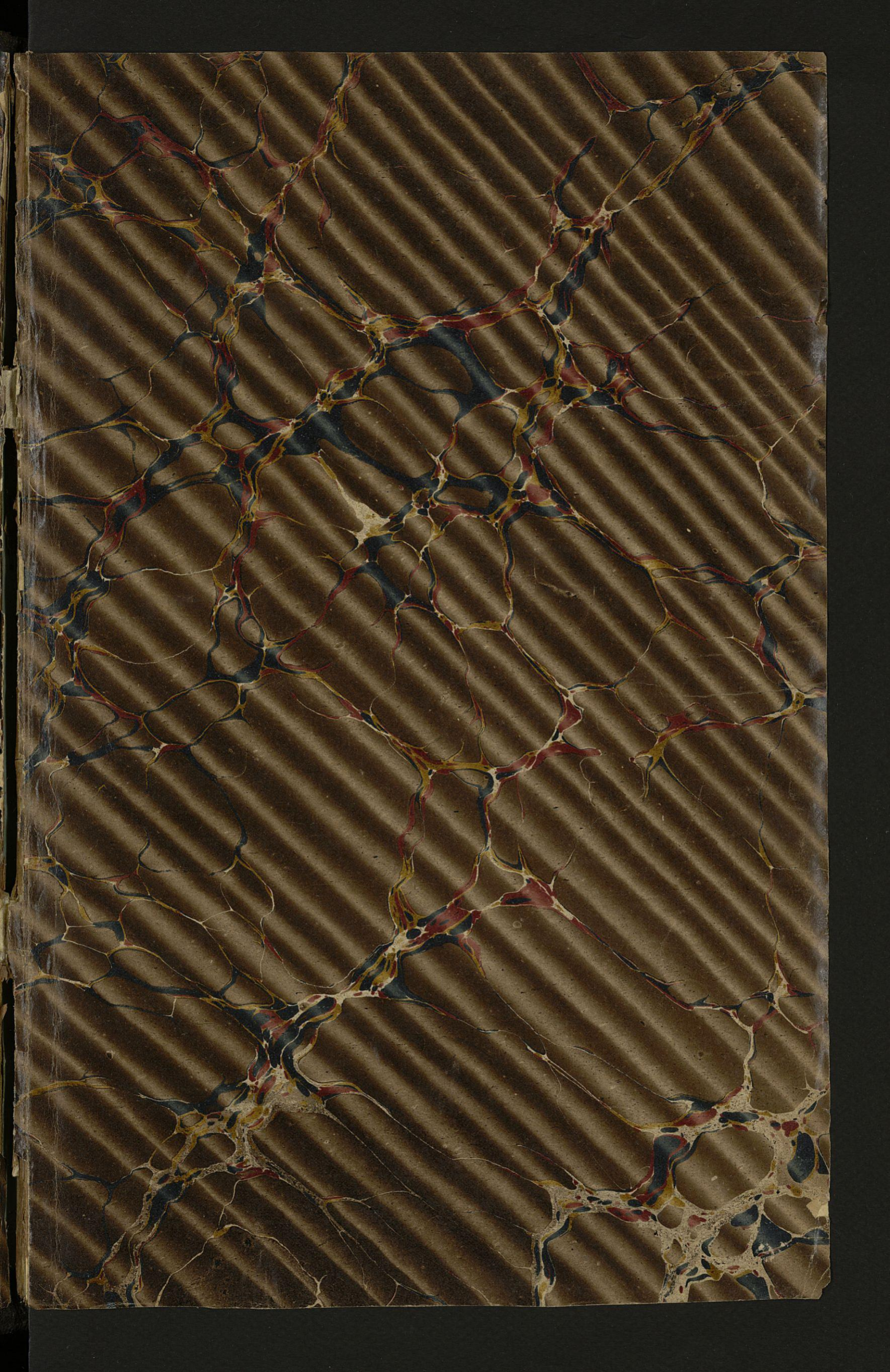
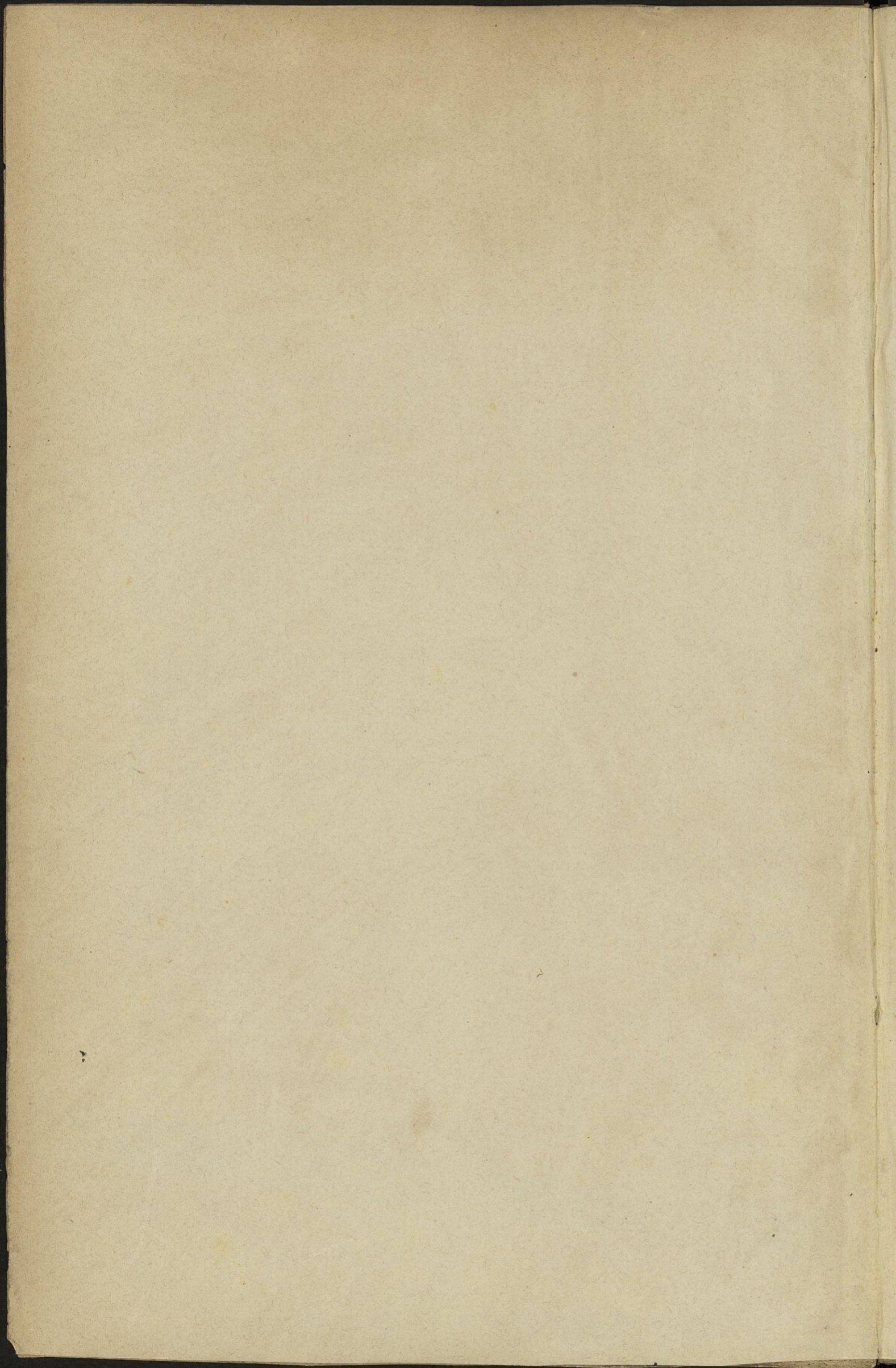
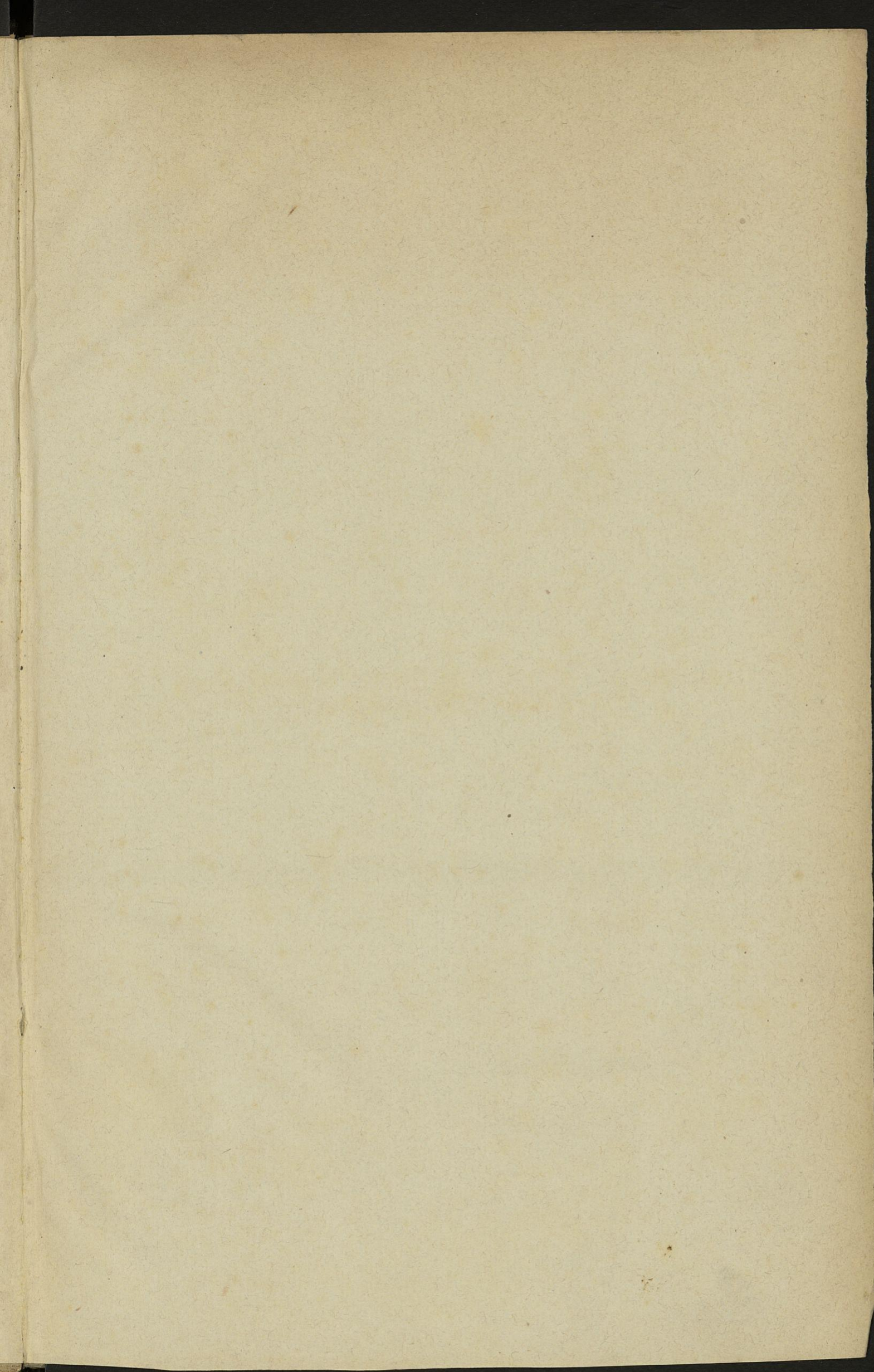


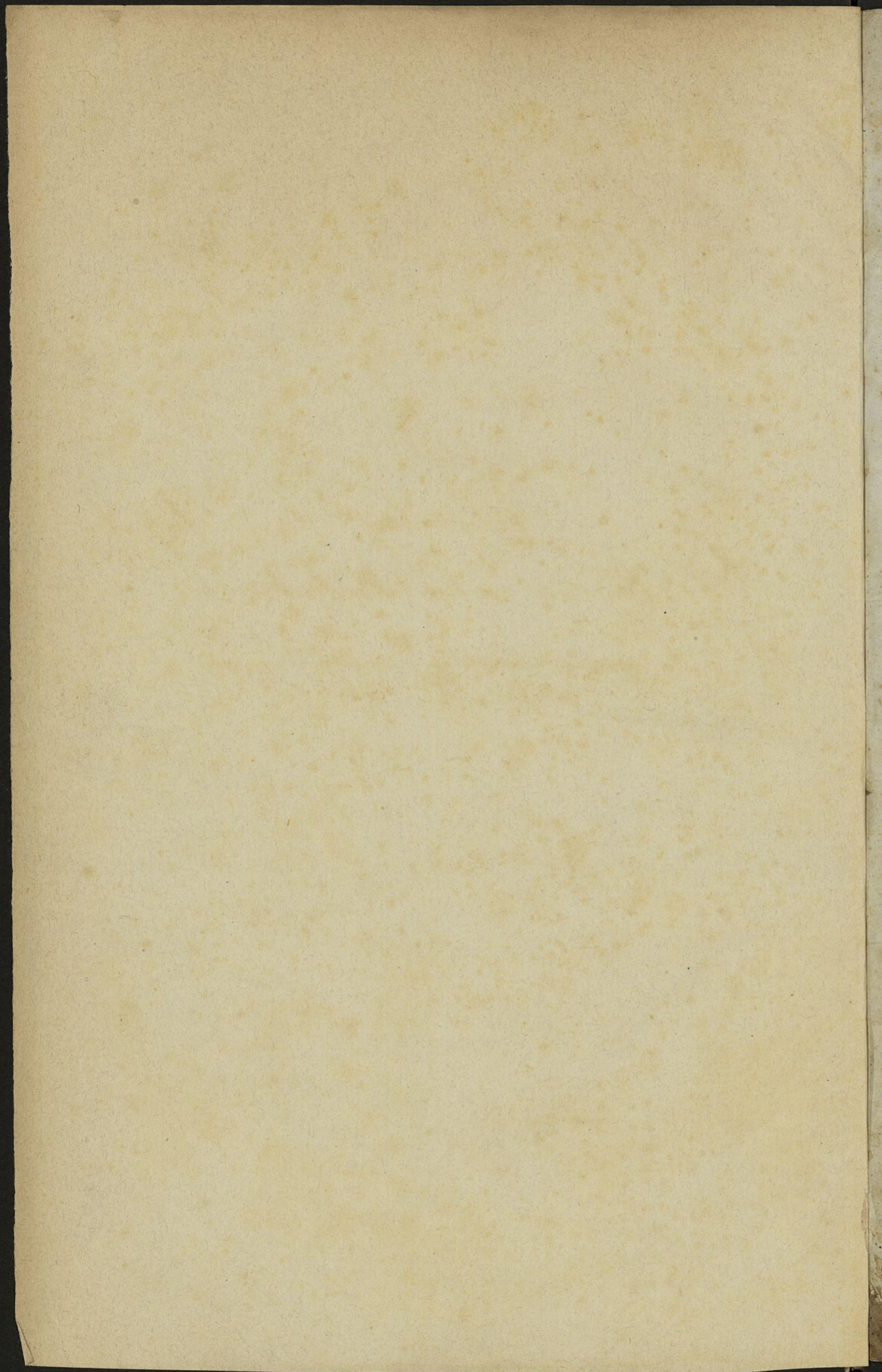












45
Notice Statistique et
Historique sur la Ville
d'Excideuil et sur son
Ancien Château
Par

J. B. Morteyrol ex chef de
Division à la Préfecture de l'Oise.

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
DE PERIGUEUX

60
40
100 =

66 - 9 = 57.

40 - 30 =
30
60

75
40
75
35 50 =
15 =
10
61 =
49 =
12

Letter to the
Honorable
The Secretary of the
War
Department
Washington
D.C.

100

100

2

Chapitre 1^{er} Notice sur la Ville d'Excideuil (Dordogne)

1^{re} Situation.

Excideuil, Exideuil (*Exidolium*) dans le testament de *St Yrieix* de l'an 572, *Exidolium* dans un acte de donation ^{spéciale} faite à l'Abbaye de Courtoirac (*Corturiacum*) des chapelles de *St Magne* et de *St Médard*, quæ intra muros *castri Exidolii posita* est dit le titre (1) "Petite ville", chef-lieu de Canton dans l'arrondissement de Périgueux (Dordogne); Elle est située sur la rive (borda), entre l'Alle (*Ala*) et l'Auvézère (*Alvisorius* au 13^e siècle), aux confins du Limousin & au 45° 20' latitude N., entre 1° 20' longitude O. du méridien de Paris. Elle est à 34 Kil. de Périgueux, à 23 de *St Yrieix-la Perche*, à 8 de Limoges (Haute-Vienne). Cette ville est construite

(1) L'orthographe du nom de cette ville a éprouvé bien des changements depuis le 6^e siècle jusqu'au 18^e, qu'elle paraît avoir été fixée. Dans les actes postérieurs au testament de *St Yrieix*, on a écrit: *Exideuil*, *Exsideuil*, *Issidul*, *Issiduel*, *Issidueth*, *Yssideuil*, *Yssidour*, *Exidel* et *Excideur* (en patois), et enfin, *Exidolum*, *Exidelo*, dans un acte du 13^e siècle. Dans les actes postérieurs au 14^e siècle, on a toujours écrit: *Exidolium*, en latin, et *Excideuil* en français.

M. de Caillies, dans ses antiquités de Peronne fait dériver le nom de cette ville de celui d'*Excé*, d'après l'égyptienne dont le culte avait passé dans les Gaules, et du latin *Dolium*, *tonneau*, d'où *Exidolium*, *Exedis-dolium*, dont, suivant l'antique Anticaire, on a fait *Issidoul*, *Exideuil*. &c

Sur la croupe et le versant d'une colline qui, à
partir de la rue Neuve et de l'embranchement
de celle des Lendres, vis-à-vis la place du Château,
s'élève en forme d'amphithéâtre, jusqu'au plateau
qui s'étend de l'ancien Courant des Religieuses
jusqu'au lieu connu sous le nom de Pyras bruns
de Pierres brunes, en français, chemin d'Espérance
à Salpêtre.

2. Probabilité de l'origine de cette ville sous les Gaulois Petrocorii.

Le sol sur lequel la ville d'Espérance est assise

qui se porte à croire que la déesse Isis était adorée
à Espérance, du temps de premiers Césars, comme
une divinité qui présidait à la culture de la vigne.
M^{re} Fouquet, ayant recueilli une médaille en argent,
trouvée dans les excursions de cette ville, portant
l'emprunte d'une belle tête d'Isis, M^{re} de Caillou en
a conclu que cette déesse avait un temple à Espérance,
et que conséquemment elle avait donné son nom à cette
ville.

Je ne partage pas son opinion à cet égard: Exidolium
est formé du celtique EX, eau, de la préposition I, qui
répond au français, auprès, dans, sur dessus et de
Toll (1) ou Doll, qui signifie canal formé par le cours
d'une fontaine jaillissante ou par tout autre courant
d'eau, ainsi, en langue celtique, EXI-DOLL, Exidolli,
sert à désigner un lieu situé auprès, ou au-dessus d'un canal
ou d'un ruisseau. C'est en effet la position de la ville
d'Espérance, sur le penchant d'une colline, baignée, à
l'est par la Doue, au Nord, par le Ruisseau qui descend
de Clermont, à l'ouest, par le cours d'eau, provenant
de la fontaine jaillissante, connue sous le nom de fontaine
de bas chausseuses (fontaine des chausseuses) et, enfin,
par le ruisseau qui descend des rochers qui dominent
la ville du côté de l'ancienne porte St. Antoine. Cette
jamais étymologie d'un nom de lieu ne fut mieux

(1) Voyez le dictionnaire celtique ^{du savant, M. de la Roche} au mot Toll ou Doll.

faisait, avant Jules César, partie du territoire des
Petrocorii, qui étaient gouvernés par un état
démocratique, composé de Druides, de chevaliers
ou hérauts et du même peuple. Après la
conquête aux Romains la province de Petrocorii,
ayant Pesone pour capitale, fut tributaire
de leur empire. A cette époque Epiduon devait
l'être, si non comme une ville importante, du
moins comme une bourgade gauloise. La
fertilité de sa pittoresque vallée, ses belles
prairies, baignées par les eaux de la Loue,
et celles des ruisseaux qui affluent, durent
engager de bonne heure les Petrocorii, à s'y fixer
avec leur troupeau d'une manière permanente.
Le Chronique qui existait encore, il n'y a pas
50 ans, au nord de la ville, au lieu dit de Pierres
brunes (1), la fontaine de ~~du~~ l'hot (Du Puy de l'hot)
en français (2); la pierre ou Cultran que les
Gaulois, nos ancêtres, avaient élevée au sud d'Epiduon,
sur le plateau de la falaise du mont St Raphaël
au bord d'une ancienne voie gauloise, nommée
Pouge par les habitants de cette contrée, sont
autant de Monuments attestant, encore de nos
jours, que le Druidisme, fleurissait à Epiduon
et dans sa banlieue longtemps avant la

Justifie que celle d'où j. fais dériver le Mot Epidoll dont
en latin, on a fait celui d'Epidolium, ce qui prouve
que l'origine d'Epiduon est gauloise; ou du moins
gallo-romaine.

(1) Voyez, Antiquités de Pesone, Tom. 1^{re} pp. 178, où Mr.
de Caillies a fait la description de cet antique
Monument Druidique.

(2) A l'est de la ville d'Epiduon, sur la rive gauche de la
Loue, s'élève un vaste rideau de roches calcaires, de flancs
desquels jaillissent deux fontaines dont la principale
est connue sous le nom de font de l'hot, l'autre

(3) Voyez d'autre part à la suite de la notice N^o 2 ci dessus

Conquête des Gaules par Jules César. Attant
de témoignages, nous ajouterons, qu'on trouve
aux environs d'Epéaut, des traces non équivoques
des séjours des romains. Il paraît, même, qu'ils
ont connu et exploité les mines de fer de
grancages de bétage, du faurcaux, et de
la Cerraultie, voisins de cette ville. M^r
Jouannet, mort forestier de l'academie de
Bordeaux, qui avait longtemps exploité le
Périgord, avait vu quelques médailles consulaires

Sous celui de Jovint St Marty (fontaine St Martin)
pareille verser ses eaux derrière le pignon de l'ancienne
Eglise St Martin, où l'on croit que ce saint personnage
a prêché la conversion du pays de son époque.
On croit, aussi, que la fontaine du Puy de Chau, qui
avait été consacrée au culte du Dieu Chau, ou à
Pytho, dieu de l'éloquence, chez les grecs et les
Romains, ainsi que le bois taillis qui couvre d'un
épais ombrage le plateau du banc de rochers
~~antique~~ curatif de St Martin. C'est sur le
même plateau qu'est situé le hameau de Cheule,
(à la botte, lieu de Chau); Non loin de là, est
le village de Choborie, placé sur une monticule
dominant la rive gauche de la boue. Enfin, un
autre village de la commune de St Martin la
Barre, sur les rochers, est connu sous le nom de Joanthado (de
Joanthade en français), ce qui prouve que le
culte du Dieu Chau ou mercure Egyptien a été
en grande vénération dans cette contrée, jusqu'à
ce jour, est encore, de nos jours, attaché aux
fontaines, aux rochers et aux lieux habités.

A un peu au-dessous
des pignons de
Barot, ou
Barre, sur les rochers,
quelles on passe
cette rivière, et
non loin de
la fontaine de
Catholique.

(1) Le monument druidique que M^r de Caillotes a classé au nombre
des pierres brantes ^{ou} mourantes, fut transporté, il y a cent ans
un mémorial, dans l'église de St Roch et taillé en forme de
pièce funéraire. On l'offrit ensuite à la vénération des fidèles
et le nom de Combeau de saint Rom, mais comme le lieu qu'il
avait occupé était toujours consacré au culte, on y planta
une croix de bois Chatagnier, qu'on bénissait et qu'on
(H)

(44) ~~excellent~~ depuis cette époque
 recueillie ^{il a fallu} recueillir tous les
 ans, parce que le jour de
 St Remi, chaque fidele,
 en détache un fragment
 qu'il conserve comme une
 reliqua, ayant la vertu de
^{preserver} le ~~mettre à l'abri~~ de la peste,
 de s'incendier et, en outre,
 de lui procurer une abondante
 récolte de vin. ^{En fait tout}
^{Contre l'épidémie} On fait que ^{le principal} St Remi, qui fera cloire,
 roi des francs, fut après
 sa mort, inhumé dans
 l'Eglise de St Médard de Chilly,
 d'où certainement sa pierre
 capotaire n'a jamais été
 (X) de ses douleurs rhumatismales
 descendant du sein du peuple.

transférée dans l'église
de St Raphaël
Quoi qu'il en soit, cette
fête, fâchée si l'illibère,
a servi de beaucoup de
bon impression. Elle est
abandonnée par les
habitants du bas voisin
qui s'en vont tous les
ans griser la foule
des fidèles de Girigod,
dont le zèle s'est beaucoup
affaibli depuis un
demi siècle.

Dans la commune d'Auriac
sur le ruisseau du Brenon, il y a
aussi une chapelle dédiée à St
Remy, à l'angle de la vallée de
St Remy, qui est le point de
vue le plus agréable de la vallée.
Le peuple attribue sa vertu de guérir
les douleurs rhumatismales en se frottant
aux parois de cette muraille.

trouvés dans des fouilles assez profondes pour
d'Espécul, il en paraissait, même, une on argent
représentant une belle tête d'Esse, & une de Flavius.
Enfin, on voit dans le testament de St. Grégoire &
de Pelage, de l'an 572, portant donation ~~de~~
l'Abbaye de St. Martin de Bourc, de l'Abbaye
de St. Medard d'Espécul et de la Chapelle
de Gandumac (Gandamnacum, en latin) que
152 ans après l'évacuation de la seconde
Aquitaine par les Romains, que la ville
d'Espécul était ~~était~~ pourvue d'une
riche Abbaye, & comme une ville ainsi que
des établissements religieux ne s'inscrivent
pas en quelques années, il faut bien
reconnaître que la fondation de celle d'Espécul,
est si non entièrement Gauboise, du moins
Gallo-romaine.

Ce n'est certainement pas les Goths, successeurs
des romains en Aquitaine, qui l'auront établie,
bien qu'ils aient occupé le pays pendant
l'espace de 60 ans. Le premier, dont le règne
de leurs Rois fut de plus cruel, de l'évacuation
les monuments et si en Austrasie n'ont pas,
aussi, n'ont-ils laissé en Périgord, aucun
édifice qu'on puisse leur attribuer. Toutefois
il faut leur rendre cette justice, que trouvant
le pays régi par le droit écrit et de
administration municipale, ils n'apportèrent
aucun changement à un état de choses
aussi favorable aux libertés publiques.
Leurs Rois, à l'imitation des Romains,

(1) le mot est formé du Attique Gam ou Gan, sur desus,
et de Dum ou don Montagne, élévation; à la lettre,
l'un situé sur une Montagne, ~~l'autre~~, son sommet
est à 100 mètres d'élévation au-dessus du niveau
des eaux de la Loire qui mettent en mouvement
la forge de Gandunac.

Se bornèrent à envoyer dans chaque province
de leur nouvel empire, des Comtes qui furent
chargés du commandement et de la perception
des deniers féodaux. Cette administration
se maintint en Aquitaine, jusqu'à l'arrivée
de l'Éboumair, que le Duc et les Comtes,
acquiescent une nouvelle autorité dans leurs
gouvernements; Il se portèrent si ~~fort~~
^{ils disent les seigneurs français,}
soin, qu'ils se rendirent, en fin, presque
indépendants. C'est à cette époque qu'ils
commencerent à tenir leurs gouvernements
en pure propreté du Roi, comme seigneurs
suzerains, et ^{que} commencerent les usurpations
des seigneurs ou Capitaines, qui s'emparèrent
de la justice et s'élevèrent en despotes
sur le sujet du Monarque, qu'ils réduisirent
par la force et les vexations qu'ils leur
faisaient éprouver à la condition de serfs.
L'anarchie féodale, en détruisant toutes
les libertés, donna naissance à cette foule
de droits arbitraires, d'impôts dévastateurs
et d'usages barbares qui y ont accablé
l'homme au point de la condition des
bêtes sauvages. Tant de calamités
étaient encore aggravées par les ravages
que les Normands, faisant éprouver
au pays par leurs fréquentes incursions
en Aquitaine. (1)

Il est vraisemblable qu'au milieu de tant
de calamités, le titulaire de la Baronie
d'Espineuil, qui n'était alors qu'un délégué

(1) En l'an 840, les Normands, brûlant Périgueux, Bourcq
sur Dordogne, Sarlat et Brignoles, en les années 845, 846,
849, la province eut à supporter toutes les calamités
dont les barbares la rendirent victime. En fin en

Amovible du Monarque, à l'exemple des
Ducs et des Comtes ses voisins, s'efforça
rendre indépendant dans son gouvernement &
leur a fait construire le Château d'Espéville
dont les ruines sont encore impressionnées. De ce point
qui domine la ville, il s'en aura forcé à devenir
la capitale.

Cette Baronnie, où l'on comptait en 1368, 27
paroisses, ayant passé, vers la fin du XI^e siècle,
en les mains de Vicomtes de Bimoges, elle leur
demeura jusqu'à leur extinction, arrivée
en l'an 1274, époque à laquelle Marie de
Bimoges, fille unique et héritière de Guy II,
Vicomte de Bimoges, la porta par son mariage,
dans la Maison des Comtes de Richemont.
Elle eut, en suite, en partage à celle de
Blois dit de Bretagne.

Maintenant qu'à défaut de documents
historiques, antérieurs au 6^e siècle, se
rapportant à la localité dont nous nous
occupons, nous avons exposé les raisons

en l'an 1030, Arnould de l'Église de Périgueux,
Evêque, à l'Église de Bimoges, les revenus de
l'Abbaye de St. Médard d'Espéville, afin de se
procurer le moyen de réprimer les Normands qui
ravageaient son diocèse. Par la suite cette Abbaye,
rentra en ses mains de son ancien possesseur. Devant
le chapitre de l'un des archevêques du Diocèse de
Périgueux, elle comptait 62 paroisses dans son
report, parmi lesquelles figuraient celles de Boisseuilh
et de Jénis, reportés à la paroisse de
Bimoges.

(1) Voyez la notice historique qui fait suite à celle
de la ville, où nous avons déduit les raisons qui nous
ont décidé à faire remonter au 6^e siècle, la construction
primitive du Château d'Espéville.

qui nous ont portés à faire remonter
l'ancienneté de la Ville d'Esidenil, jus-
qu'au temps où les Gaulois Petrocorii,
étaient par subit le joug de la domination
Romaine, nous allons essayer de démontrer
que si pendant la durée des troubles produits
par l'anarchie féodale des 9^e & 10^e siècles,
les habitants de la Ville d'Esidenil, trop
faibles, alors pour résister à la tyrannie
des Barons, perdirent leurs libertés, ils ne
tardèrent pas à en recouvrer une partie.

3^e Nature des Privilèges, Considérés aux habitants d'Esidenil par des chartes d'Affranchissement.

Bien que la première charte d'affranchissement
remonte à des temps si reculés qu'il ne soit
plus possible d'en connaître l'époque,
néanmoins tout porte à croire qu'elle aura
été accordée, vers l'an 1158, par Bernard,
Comte de Simoges, aux habitants d'Esidenil,
en récompense de services qu'ils lui avaient
rendus pour l'aider à recouvrer le château
de cette Ville, dont Ademar, son neveu
s'était mis en possession (1). Les plus anciennes
lettres probantes confirmatives de ce
concession noble, qui existe part dans les
archives du Consulat en 1790, époque

(1) Voyez la notice sur le château d'Esidenil,
et des événements dont il a été le théâtre.

De la châtellenie dont elle était le chef lieu,
rélevant, en 1789, de l'ancien report de la
seigneurie de Périgueux.

Avant l'édit de 1750, elle reportait
au tribunal dit des Appeaux, qu'on avait,
très anciennement, établi en la petite ville
de Segur en bas Limousin, bureaux de
vicomtes de Limoges qui y firent souvent
leur résidence. Obtenant un arrêt du
Parlement de Bordeaux, du 3 Mai 1729,
les Justices seigneuriales y reportèrent
étant au nombre de 138 dont 63 en Limousin
et 72, en Périgord. Parmi les dernières
on comptait: Abjat de Montbron, Bourdeilles,
champagnac de Belais, Eydeuil, Martillac,
Jumilhac le grand, la Coupière St-Jaud, la
Renaudie, le Bourdeix, Mareuil, Montignac,
Montbron, Montrommeau, Piégut, Guy Guithem
= de Vallars, St Martial Laletto, St Pardoux la
= Rivière, Chivère, Courtoisac, Laroque, &c.
Cette vaste Jurisdiction, créée par les vte
de Limoges, pour le Comte d'Appel,
fut supprimée par un édit de l'an 1750,
d'après le quel les Justices seigneuriales
ne relevèrent plus que des Sénéchaussées
de leurs provinces respectives (1).

(1) Les Vicomtes de Limoges, Comtes du Périgord, ont
fait tenir plusieurs fois les asises à
Eydeuil, notamment en 1387 et 1408, où elles
furent présidées par Archaubaud de St
Estier, Juge général de la Vicomté de Limoges.
Dans l'une de ces asises on y jugea les différents
survenus relativement à l'exécution de dispositions
testamentaires de l'empereur d'Allemagne de Habsbourg.

7
4^e Description de la ville et de
ses anciennes fortifications.

On entrait jadis muni, dans la quelle
on pénétrait par cinq portes: celle de la
rue du châtél, aujour d'hui rue des Cordiers,
(1) de la rue des Cordeliers, de la place des
religieuses; celle, dite Porte Piquet, qui était
située entre les Maisons de M. M. Durpau
de Langlade; en fin, celle de la rue St
Antoine, chemin d'Yrdevin à Chiriac.

Contre ces portes, excepté celle de la place des
religieuses, qui n'est cependant pas primitive,
ont été démolies depuis longtemps, et l'on
ne voit des anciens murs d'enceinte que quelques
faibles parties engagées dans l'épais muraille
qui soutient le terre de l'ancien emplacement des
religieuses. de 1775 à 1789, la porte de la
rue des Cordiers et celle de la rue des Cordeliers,
furent détruites par le propriétaire d'une
maison entre les quelles elle se trouvaient.

Celle des Cordeliers, dont la route était en
plein centre, surmontée d'une galerie ornée,
et à meurtrières, défendue par un ouvrage
avancé, qui disparut dans le 17^e siècle, lors qu'on
fit passer les rues et les places de la ville, ne fut
démolie qu'en 1789, lors que M. M. Casdillon

(1) L'ancien rue du châtél, après l'incendie
de la ville se trouvant entièrement consumée
par le flamme et n'offrant plus qu'un monceau
de ruines, perdit son nom pour prendre celui des
Cordiers qu'elle a conservé depuis cette fatale
époque.

et Merthiot (Seine), firent restaurer leurs
maisons d'habitation.

Indépendamment de ses murailles, la ville
était défendue, vers le couchant par
un vaste étang qui formait le camp
du ruisseau St Antoine, retenue dans le
vallon, où l'on voit aujourd'hui une belle
prairie, par une épaisse digue ou terre
rapportée, établie au lieu dit des
Chausées (de bas-chausées, en patois),
entre un rideau de rochers calcaires et le
chemin d'Epiedail à Périgueux, et par
le château situé au sud des bas quartiers.
Je m'occuperai plus particulièrement de
cette forteresse, en faisant l'histoire des
sièges qu'elle a soutenus dans les guerres
féodales et étrangères qui ont divisé
le pays pendant une période de 300 ans
au moins.

^{et d'Epiedail}
N^o Territoire occupé par la ville, son
étendue et ses limites.

Le territoire de cette ville était si restreint
qu'il ne s'étendait pas au-delà de ses
murailles. Il était, alors comme aujourd'hui,
limité au Nord, par la commune de Clermont,
au Nord-Est par celle de St-Médard, au sud-
ouest par celle de St-Martial d'Albarède,
et, à l'est, par celle de St-Martin la Roche,
de manière que le comté du Cordeliers,

A toutes les maisons groupées au tour
 de l'ancienne Encinte de cette ville ont continué
 jusqu'à nos jours, de faire partie intégrante
 des communes de St Médard et de St Martin
 la Roche. Cette dernière, il est vrai, a été
 supprimée en 1819, et réunie à Lixieuville.
 Au moyen de cette réunion, l'importance de
 cette ville s'est accrue, tant sous le rapport
 de son territoire, qui s'étend aujourd'hui
 du bout de la rue Gauche de la boue, que
 sous celui de sa population. L'administration
 doit regretter de n'avoir pas songé, lors
 de la formation du cadastre, à faire
 opérer la réunion à Lixieuville de la partie
 du territoire de St Médard sur la quelle
 sont construites les Maisons du faubourg
 des Cordeliers et du Marché aux bestiaux
 jusqu'à la Maison la Roque, faisant face
 à l'ancien Couvent des religieuses. Cette
 mesure serait avantageuse à la ville
 sans être nuisible aux habitants de ce
 faubourg, qui ne seraient plus obligés
 d'aller au Bourg de St Médard pour les
 affaires se rapportant à l'administration
 de cette Commune, dont l'Eglise a été supprimée,
 lors de la réorganisation du culte en France,
 pour être annexée à la Cure de Lixieuville. Il
 faut espérer que par la suite, l'autorité
 supérieure sentira le besoin de faire opérer
 cette annexion.

La Ville d'Yvieuville, après avoir éprouvé le
 désastre de deux incendies et s'être en partie
 relevée deux fois de ses cendres, est après

(1) Le marche ou champ de foire, s'étend entre les murs de
 l'ancien jardin appartenant à divers particuliers, forme un
 carré long offrant une assez vaste étendue. Son sol est
 incliné en pente douce ce qui le rend convenable au placement
 des articles dont les échantillons de derrière sont posés sur des poutres
 plus basses.

bon bâtie. Ses rues qui furent nivelées et pavées
en cailloux, vers l'an 1666, sans être régulièrement
alignées, ne haïssent pas d'être généralement
assez larges pour que l'air y circule sans
obstacle. Les maisons, construites en meulons
et en pierre de taille, n'offrent qu'un étage au-dessus
du rez-de-chaussée, quelques-unes sont à deux
et à trois étages, mais le nombre en est minime.
La place de la Halle aux blés est d'art et de
débrouillage d'après jolies maisons. Au haut de cette
place, est celle de la volaille et autres comestibles,
formant un parallélogramme rectangulaire, en
face de l'église St Thomas, était plantée de
deux rangs d'ormes et entourée d'un parapet
qui la séparait de la place inférieure. (1)

C'est entre les deux places que, depuis la révolution
de l'année 1830, on a construit une assez belle
fontaine jaillissante, au moyen du fond de
provenant des libéralités du Maréchal
Duc de Richelieu, Duc d'Angoulême, et de ceux ~~de~~ dont la
Caisse municipale a pu disposer. Des
bonnes fontaines convenablement distribuées,
procurent une eau abondante et salubre à
chaque quartier de la ville, qui a pu
abandonner cette mauvaise potabilité des anciens
puits. En général il règne dans cette ville,
un air tempéré, beaucoup de propreté et
une certaine aisance dans les moyens
d'existence de ses habitants qui en rendent

(1) Les arbres ont été abattus et le mur de soutènement
enlevé. Il a été remplacé par un talus qui
s'élève la partie supérieure du talus, et la
partie inférieure, le qui n'est pas mieux le me
semble.

9

Le séjour agréable aux familles qui viennent
s'y établir.

§ Mœurs.

Dans le règne de nos anciens rois, les nobles
et les bourgeois privilégiés de la ville d'Espagnol,
et de sa banlieue, ne formant pour ainsi dire
qu'une seule famille; ils se fréquentaient
et s'estimaient réciproquement, leurs mœurs
étaient pures et leurs liaisons amicales;
N'ayant de terme que l'existence de ceux
qui les avaient contractées. Le luxe, alors,
n'avait point envahi le pays, le noble ainsi
que le bourgeois s'habillait simplement
et il suffisait d'être bon et honnête homme, jouissant
des droits de bourgeoisie et d'une certaine
aisance dans la manière et le moyen
d'existence, pour être bien reçu dans les maisons
nobles de la ville et de ses environs. Toutefois,
la Noblesse, dans ses relations avec la bourgeoisie
conservait un certain air de supériorité, qu'elle
ne lui contestait pas, tant elle était
habitée à reconnaître sa domination dans
l'ordre social qui régissait le royaume depuis
Jérôme de Mélan. Les Marchands et
les artisans, entièrement occupés de leur
commerce et de leurs travaux journaliers,
menaient une vie saine et active qui les
mettait à l'abri de tous besoins fastueux,
qui, de nos jours, plangent, en Périgord,
la plupart des familles dans un état, qui
pour un certain nombre d'entre elles, devient
souvent voisin de l'indigence. (1) La religion

(1) "Sou luxè'ero autrèix cos, de mineo Counséquenco:

"Din lour meso, lous Citoyens,

"Ovisavent que lour despenço

"fuguai d'ouord en lour mouyendz.

Catholique, sans mélange de pratiques
superstieuses, qui en atténuent la pureté, y
était exactement observée par toutes
les classes de la société. Aux fêtes de
Pâques, tous ceux en âge de communier,
sans distinction de ~~sexe~~ rang et de
sexe, s'approchant de la sainte table.
Peu de personnes auraient osé se dispenser
de ce devoir religieux, tant on était
convincu, alors, que l'homme doit honorer
l'être infini qui l'a comblé de biens
dont il jouit dans ce bas monde, afin
d'acquiescer, par une vie exemplaire, des droits
à la félicité éternelle. Les dispositions de
l'âme contribuaient à résister les nœuds de
la chaîne sociale, aussi, les relations de
parenté et de famille, à famille, étaient elles
constamment sincères. On aimait à se
fréquenter, à se trouver réunis dans des
répandons tous à tous, sans faste sans
ostentation. Le état du cœur, préparé
par les mains de la mère de famille, le vin
du cœur, et une franche gaieté en faisant
tous les frais. Le plaisir de la danse
n'avait point sans attrait pour la
jeunesse et le bal du carnaval, donné
par la noblesse et la ^{bourgeoisie} ~~bourgeoisie~~ ^{bourgeoise} ~~bourgeoisie~~, était
toujours considérée comme une de ces bonnes
fêtes qui contribuent à rendre la vie
heureuse. Le peuple, doué d'un esprit
enjoué, aimait aussi à célébrer les joies

Du carnaval par des répas de famille et des
bals dans lesquels il se ferait, toute la
nuit, aux plaisirs que procure la danse la plus
animée: (1)

La Révolution en bouleversant toutes les idées
anciennement reçues, en confondant tous les rangs,
en renversant de fond en comble, le vieil édifice
social, fit naître des divisions de parti qui
affaiblirent les liens sociaux, mais les antiques
mœurs dans la classe intermédiaire, se
conservèrent encore quelque temps. Qui à présent,
elles se ^{sont} modifiées, de manière que de nos jours,
les relations de famille, jadis si étroites, si
si sincères, ne tiennent plus qu'à un fil. Chacun
a concentré toutes ses affections dans la moi-
personnel qui rend l'homme égoïste et
indifférent à tout ce qui lui est étranger, aussi
ne retrouvent-on plus, cette ancienne urbanité,
cet amour de son prochain, qui rendait l'homme
essentiellement sociable. Ce qui se des, ici, de mon
pays, est malheureusement, ^{à plus ou moins} applicable à toutes
les autres parties de la France. Ce serait
même un miracle si l'on avait vu, à la
Contagion générale qui a envahie depuis
cinquante ans, a porté de si notables changements
dans les mœurs et les idées.

6° Population.

D'après le recensement général, ~~publié~~
publié en l'an 1790, par l'intendant de la
généralité de Guyenne, la population

(1) Car le peuple exultait
"Voilà le bon travail, ô le bon, ô l'amour,
(dit un poète Périgourdin)

Dixiduit, non compris 108 individus, habitant
le bas quartier de cette ville, sur le territoire
des paroisses rurales de St Médard et de
St Martin. Il en est à 512;

En l'an 1810, à ————— 921;

En 1820 à ————— 1,266, ^{(4 compris 365}
^{habitants de}
^{l'ancienne dist.}
^{St Martin supprimée}
^{en 1819.}

En 1842, à ————— 1,907.

Il résulte des chiffres, ci-dessus posés, que de
1720 à 1810, l'accroissement de la population
entre murs de la Ville Dixiduit, n'a été
que de 400 individus, et que de 1810, à 1842,
il a atteint le chiffre de 1,066, ^{ans}.

et ainsi, dans une période de 32 ans, cet
accroissement a excédé de 5/7^e celui de la
période de 90 ans, qui se sont écoulés de
1720, à 1810.

Un résultat aussi satisfaisant, témoigne
en faveur de la prospérité industrielle
et commerciale que cette ville a acquise
à l'ombre de nos institutions nationales
et de la paix dont le gouvernement
nous fait jouir. Il faut espérer
qu'aucun événement politique, qu'aucun
nouveau bouleversement ne viendront
troubler un aussi heureux état de choses.

7- Etablissements publics civils et religieux.

L'Eglise St Thomas d'Dixiduit, est
située au centre de la ville, vers le milieu de

De la hauteur de la colline sur la quelle
 cette ville est assise. Son plan décrit un
 parallélogramme (rectangle) dont la longueur
 est de 33 M. ^{la largeur} sur 20 Mètres de largeur.
 Elle a une nef et deux bas côtés. Le chœur
 est placé à l'orient, sous la route à plein centre
 de la tour du clocher qui est l'entrée, ayant
 des ouïes aussi à plein centre. La
 charpente, construite en bois, assise sur des
 murs d'appui d'entablement, et couverte
 en ardoise, formait, avant qu'on l'eût
 démolie d'une manière qui ne lui a jamais
 été favorable, une flèche octogone d'environ
 12 Mètres d'élévation. Le sanctuaire
 placé à la suite du chœur, dans l'abside
 ou rond point, fait saillie au mur de la
 tour du clocher, contre le quel sa voûte
 et sa charpente viennent s'appuyer.

Le rond point est éclairé par deux croisées
 en plein cintre, qui prêtent leur lumière
 au chœur. Cette partie de l'édifice, qui
 est la plus ancienne, offre tous les caractères
 de l'architecture Romane de la 3^e époque.
 Les bas côtés sont séparés de la nef centrale
 par des murs parallèles, très élevés et très
 épais, dans les quels on a pratiqué des
 passages surmontés d'une voûte semi-circulaire.
 Ces murs, qui s'élèvent jusqu'au plafond,
 servaient à soutenir la voûte du chœur
 et des bas côtés, qui ont été détruits,
 soit dans le premier incendie de la ville, soit
 dans le second, et remplacés, d'abord
 par un lambris, à compartiments.

(1) Je dis la plus ancienne parce qu'alors lors qu'on voulait
 construire une église on commençait toujours par le chœur, qu'on courrait aussitôt qu'il était terminé.
 On y célébrait la messe en attendant que les autres parties
 de l'édifice fussent achevées.

Dont les angles des carrés étaient ornés
de pendants en bois, façon de tour, et,
ensuite par un plafond, ouvrage également
opéré, à cause de l'état de vétusté de
l'ancien lambris, dérivant une route
sur boisée, en forme d'arc de panier, peinte
en bleu céleste qui produisait un assez bon
effet, attendu que l'uniformité de la teinte
se trouvait relevée par une couleur rouge
cérise, posée sur les pendants et les
nervures du cadre, formant les compartiments
de cette route. L'effet que produisait, à
l'œil, l'ensemble de cette œuvre de la fin
du 14^e siècle, ou du commencement du 16^e,
était supérieur à celui du plafond
actuel qui n'offre qu'une longue surface
unie dépourvue d'ornements.

Le portail, placé au couchant, dans le pignon,
en face du grand autel est à colonnettes
entrantes, surmontée d'une voûte ogivale
romane de la 3^e époque. Une petite porte,
à plein cintre, et à colonnettes entrantes
est placée au fond du bas côté nord de
l'édifice, en face de l'autel, dédié à notre
Dame. Enfin, une troisième porte, qui ne
paraît pas primitive, est placée au centre
du mur faisant face à la place de la chapelle.
Ses ornements ne sont ni byzantins
ni gothiques, bien qu'ils paraissent être
le produit bizarre d'un composé de ces deux
genres d'architecture. Je crois que cette
porte n'a été construite que vers la fin du
14^e siècle ou le commencement du 15^e,

époque où le grand portail fut muré (1).

Toutes les croisées qui éclairaient le monument sont de moyenne grandeur, à plein centre, et, élevées au-dessus du niveau du sol, il faut en excepter deux plus petites, à ogives trifurcées, placées dans le mur du bas côté, nord, de l'édifice, où elles ne laissent percer qu'une bien faible lumière, leur forme indique ^{assez} qu'elles ont été construites à l'époque de la transition de l'architecture romane à l'architecture gothique. (2)

Les contreforts des murs extérieurs sont peu saillants et ne s'élèvent pas jusqu'au comble du monument. C'est ainsi qu'on les a construits jusqu'à la fin du 12^e siècle et le commencement du 13^e, époque à laquelle on commença à leur donner plus de saillie et d'élévation, afin d'ajouter à la solidité des murs extérieurs et de renfort, ainsi, les présents des têtes.

Le plan de cette église, ayant la forme des basiliques de Rome, et sa construction ^{offrant} le mélange de l'architecture romane avec l'architecture gothique de la première époque ^{avant que les portes aient été achevées} date de la fin du 12^e siècle, ou du commencement du 13^e. C'est vers le milieu de ce dernier siècle, qu'on ajouta, au haut du bas côté, sud, la chapelle dite du Rosaire, qui est carrée, éclairée par une croisée donnant du côté de l'abbaye (3). Enfin,

(1) La fabrique l'a fait rouvrir et munir d'une porte à deux battants encastrée à l'intérieur par un tambour qui abrite l'église contre les courants de l'air extérieur.

(2) Je fais remarquer au lecteur que le bas côté est plus étroit que celui dominant vers le sud, et que les nervures des arcs qui soutiennent les voûtes approuvent qu'elles étaient peu élevées au-dessus du sol, avant qu'elles fussent démolies & qu'on eût surhaussé les murs qui contiennent aujourd'hui les poutres du plafond ou lambris. Dans l'état primitif, le bas côté, assez mal éclairé d'ailleurs, devait offrir à l'œil l'image d'une galerie souterraine.

(3) La construction des murs fut mise en œuvre en France par saint Dominique vers l'an 1208. Elle devint habitée en 1289.

en étudiant avec soin, les diverses parties
qui constituent l'ensemble de cette église, j'ai pu
[elle] conduire à admettre cette supposition, qu'elle
aura été construite sur l'emplacement d'une
chapelle primitive, dédiée à St Thomas,
apôtre, qui était devenue trop petite
pour contenir les fidèles de la ville et ce
se en raison. Je pense même que cette
chapelle, ou oratoire, se trouvait sur le
sol qui occupe le bas côté, nord, faisant
partie de cette église. L'abbaye de St
Medard d'Lyndesud, existait vers le
milieu du 6^e siècle et, de plus, il est
probable que la ville s'éloignait de 2 kilo-
mètres du chef lieu de cette abbaye, située
dans un pays sauvage, aussi la ville
n'aura pas attendu au 13^e siècle pour se
procurer un édifice religieux. Ce fut
sans doute alors qu'on patronage de
St Thomas, on ajouta celui de sainte
Constante; sainte qui fut martyrisée
à Nucerne ou Luzerne, ville d'Italie, sous
le règne de Néron, et dont les reliques
seront parties en Angoumois, à l'époque de
l'union d'Orléans, dont Théodore, duc de Normandie
devenue Reine de France par son mariage avec Louis
VII, qui la répudia à son retour de la Palestine saint
partir d'un que le patronage de St Constante soit
moins ancien que celui du saint ~~Constante~~
Apollinaire, sa fête, qui tombe le 9 septembre,
a toujours été plus célèbre que celle de St

Thomas), par le grand concours de fidèles
et la pompe des cérémonies religieuses. Un
poète en faisant le tableau de cette fête,
a dit en patois périgourdin:

"Notre sainte patronne est tout bonno partout,
"Que lou haut semousi se l'odora char nous,
"Elo foulo qu'un veü din quetto basilique,
"Proovo que de bien loin ont fêd en so ritiquon.
(Poème sur l'Assommoir 4^e journée).

8. - Eglise des Cordelières.

De Vieilles chartes nous apprennent que le
Monastère des frères mineurs d'Epideuil,
fut fondé en l'an 1218, sous le pontificat de
Raymond de Combe, Evêque de Périgueux. —
L'Eglise de ce monastère, qui a remplacé
l'ancienne primitive vers le commencement du
14^e siècle, la petite Eglise primitive
construite, est un parallélogramme, rectangle,
sans bas-côtés. Sa longueur est d'environ
44 Mètres sur 23 de largeur. Sa voûte en
forme d'ane de panier est construite en
brique. Il y a environ 200 ans, qu'elle avait
gagné les murs de manière à leur faire perdre
leur aplomb et à faire craindre leur chute
qui aurait entraîné celle de cet édifice. Au

(1) Par suite de l'affaiblissement des idées religieuses,
et peut-être aussi, par ce que les habitants de la ville
font moins attention que leurs ancêtres à la fête
de Ste Constance, anciennement si brillante à cette
plus aujourd'hui beaucoup d'étrangers dans
cette ville. Un poète périgourdin a dit il
y a longtemps:
"Quis que vinent faire d'aux plous de so fête,
"Savant qu'en leur argent aïront boumo tetaillie,
"Chaz chempagno ont toujours se fay de leur repaie,
"Que loundolent d'oquis qu'un pöront n'offropace.

moyen de fortes barres de fer posées transversalement
d'un mur à l'autre et scellées en dehors par des
traversees, aussi en fer, on parvint à consolider
la partie supérieure de l'édifice.

Bien que la route se fut dégradée dans une
partie de sa longueur elle n'a plus bougé depuis,
la pose de ces barres.

Les Croisées sont dans le style ogival
Secondaire; celles du Chœur sont larges
et à deux Compartiments. Les autres ~~font~~
dans le même style, sont ~~plus étroites~~
étroites, bien qu'elles soient ^{à deux} à deux compartiments.
Plusieurs Chapelles furent établies entre
les contreforts, qui saillaient, du mur dominant
du côté nord de l'édifice. Le Cloître du
monastère étant adossé au mur du sud,
il fut impossible d'y construire aucune
Chapelle.

Avant la révolution, on voyait dans
le Chœur, derrière les grands vitres de cette
église, le tombeau de N^{re} de Brinogues,
Baronne d'Escluse, Comtesse du Périgord,
depuis l'an 1637. Le Mausolée de l'un
de ses frères, placé un peu en arrière de la
pierre tumulaire qui fermait le Caveau, où
reposait le corps, s'élevait à près de deux
mètres, au-dessus du niveau du pavé du Chœur.
Il était couvert par une statue couchée,
sur un lit de parade, équipée et armée de
toutes pièces, représentant le défunt, avec les
insignes de sa dignité. Les statues de sa
femme et de son fils, le représentant à genoux

Devant un pied-dieu; celle de la femme adroite,
 du catafalque et celle du fils à gauche; le
 fils avait à son côté un chien de chasse, &
 la mère un chien épagneuil. Le regard de
 ces deux animaux, emblème de la fidélité,
 peignaient l'inquiétude, mêlée d'un sentiment
 de bienveillance. Au-dessus du défunt,
 étaient deux génies ailés, tenant une
 Couronne de laurier suspendue sur sa tête, &
 à sa droite, un écuillon oblong, représentant
 ses armes surmontées d'une Couronne ducal.
 Le monument, de pierre statuaire d'un beau
 poli, que le ciseau de l'artiste avait enrichi de
 sculptures en bas-relief, dont le dessin et le fini
 du travail ne laissaient rien à désirer, était
 revêtu de tablettes de stuc noir, aussi luisant
 que le marbre, sur lesquelles on avait
 gravé, en lettres d'or, le principal fait
 qui avait honoré la vie du défunt. C'est
 au mois d'août 1792, que le monument
 érigé, sous le règne de François 1^{er}, fut
 renversé de fond en comble, et que ses
 précieux débris, après avoir été mutilés
 par le marteau démolisseur, furent jetés à
 terre. On ouvrit le caveau et leossement
 qu'on y trouva dans de l'argile, suspendu
 sur de barres de fer, furent profanés.
 Puis que je suis jeune alors, je crois
 me rappeler que plusieurs fragments du
 mausolée furent jetés dans le caveau. Je
 pense même que si on l'ouvrait, encore une
 fois, on y trouverait la statue mutilée
 de la femme et peut-être, aussi, celle du fils.
 Les arts doivent regretter qu'une semblable
 oubli du respect qu'on doit à la mémoire

(1) il ne faut pas juger de l'époque de la mort par celle où
 le monument ^{est} construit. On a beaucoup d'exemples que des
 tombeaux de cette nature n'ont été élevés que très longtemps
 après la date de l'inhumation du défunt.

Des morts, l'aisait faire d'un manuscrit
digne d'être conservé.

* L'Eglise des Cordeliers, renfermant, aufré,
le dépouiller mortelle de Marie d'Antioche
de Brinogre; Elle avait fait son testament
au château d'Espéville. M^r Defaller du
Bague, membre de la société des antiquaires
de France, ayant guement connu par plusieurs
savantes publications sur l'histoire du Périgord, et
retouré dans ses archives du château de
Pau, la minute de l'écrit aphe qu'on avait
préparé pour être gravé sur le tombeau de
cette princesse.

La Maison Matet de la Jorie,
a eu trois de ses ancêtres inhumés dans
cette église, savoir:

1^o Hugues Matet, Damoiselle, Vire de la
Bretagne, a basuite de Jean de Bleue,
Comte de Saint-Pierre, Comte de Brinogre &
Comte du Périgord. Cet Hugues Matet,
fut nommé par lettres patentes de ce
Prince, du 12 février 1387 (r. v.), son procureur
général, pour la viconte de Brinogre,
faisant marié à Espéville, vers la fin de
la même année, avec l'héritière de l'épouse
noble de la Jorie, parvise de St. Médard, il
y mourut Monacologue, vers l'an 1458, et
fut inhumé dans l'Eglise des frères
mineurs.

2^o Guy, ou Guillaume Matet, Seigneur seigneur
de la Jorie, receveur général de l'impôt de
la chancellerie de Brinogre,

Gouverneur du château d'Escluseuil, vers l'an 1428, époque à laquelle les Anglais vinrent porter le siège devant cette place, dont ils se rendirent maîtres, ainsi que j'aurai occasion d'en parler plus au long, dans la seconde partie de cette notice.

3^e Jean Malot de la Forie, fils du précédent, Laizer du Vicomte de Limoges, mort à la Forie, peu de jours après son testament qui est daté du 30^e décembre 1492. Conformément à ses dispositions de dernière volonté, sa famille le fit transférer dans l'Eglise de Cordeliers pour être inhumé aux tombes des seigneurs; Je pense qu'ils étaient placés dans l'une des chapelles de cette église, mais, de mon temps, aucun monument apparent ne les indiquait.

9. Etablissements religieux qui ont été détruits par suite des guerres dont la Ville d'Escluseuil a été le théâtre.

Une notice de M^{re} Baupinotte, avocat, qui, avant 1788, avait consulté les chartes et les titres conservés aux archives du Consulat de la Ville d'Escluseuil, nous apprend que dans le 13^e & 14^e siècle, il y avait dans cette ville, des Bénédictins, des Bernardiens, une Commanderie de Templiers (1) des Antonins et des Religieuses de St Benoît, dont 3^e Abbaye de la Règle de Limoges,

¹ que j'ai dû à l'obligeance
(1) une note de M^{re} Depalle, m'apprend qu'on nomma à Escluseuil, un procureur pour représenter Pierre Gregoire, seigneur de cette ville, à l'assemblée de Tours, convoquée au sujet des Templiers, en 1308. Le Gregoire devait avoir des droits à revendiquer sur les immanubles que les chevaliers possédaient à Escluseuil, et Bauseur, au temple de l'eau et au temple de Guyon, dans le voisinage d'Escluseuil.

possédait les rentes à l'époque où il écrivait
sa notice.

Il y avait ^{à l'époque} ~~à l'époque~~ à Lyndeville, un hôtel
des Vigiers, dont la tour de Neuville faisait
partie. Cet hôtel, placé dans la rue qui ~~est~~
qui, du grand portail des églises St Thomas,
conduit à la place des religieuses, avait été
fondé et inféodé, vers l'an 1215, en faveur
d'Ademard Vigier, fils d'autre Vigier du singulier
front de Perigueux. Les descendants de cet
Ademard, devinrent, par alliance, seigneurs de
Répare noble de Prémithac, lequel fut, par la
vers 1530, en les mains d'Antoine de la
Roche-Ramond, par son mariage avec l'héritière
d'Etienne Vigier, capitaine d'une compagnie
franche de 100 hommes d'armes de guerre, l'un
des plus intrépides batailleurs de son siècle,
dit Brantôme, dans ses mémoires. Il avait
pris une part très active à la bataille de
Pavie, où il était signalé. Les rentes
féodales, attachées à la Cour de Neuville (de Nova
Villa de Exidelo, dit le titre de l'année 1215), ayant
passé, il y a plusieurs siècles, ^{à l'époque} dans les mains d'un descendant de la famille des
Magnac du Montromaire, cette branche ajouta
à son nom, (celui de Neuville), qu'elle a conservé
jusqu'à nos jours.

Il y avait aussi, à Lyndeville, un bureau de contrôle.

10. Hôpital.

L'Ancien hôpital d'Lyndeville était placé dans
la rue neuve, dans une Maison trop petite
et mal appropriée à sa destination. La Ville
ayant obtenu du Gouvernement impérial,

La location de la partie des bâtiments de
l'ancien Couvent des Cordeliers qui n'avaient pas
été vendue nationalement, s'opéra y fut
transférée. Les jardins qui en dépendent sont vastes
et, dans la belle saison, les Couraillants
y trouvent une promenade aussi agréable
que salutaire au rétablissement de leur santé.

10 Maison de Ville.

Avant 1789, il n'y avait point d'Hôtel
de Ville à Epaveuil. Le Consulat se
réunissait dans une salle située au premier
étage d'une maison qu'il tenait à titre
de location, en face de la salle aux blés. Un corps
de garde, était établi au rez de chaussée de
cette maison, pour le service de la garde bourgeoise.
Lors que des circonstances majeures l'exigeaient
à l'effet de maintenir le bon ordre dans l'intérieur
de la Ville, concurremment avec les magistrats.
Elle avait, ^{dans le corps de garde,} pour son service au besoin, plusieurs
petites pièces d'artillerie, qui, au milieu du calme
profond dont elle jouissait depuis la fin
des troubles, ne servaient qu'à ajouter à la
pompe des fêtes publiques, telles que l'élévation
au trône d'un nouveau Monarque, le
Mariage d'un prince du sang, la Naissance
d'un enfant de la famille Royale, une victoire
remportée sur les ennemis de la France et l'arrivée
dans la Ville du seigneur Supérieur de la
Baronnie d'Epaveuil. Vers 1760, Calleyrand
seigneur de Chatair, fut le dernier qui donna
lieu à de semblables orations. Depuis cette
époque, aucun membre de la famille n'a paru

à Eyraud.

De 1793, à 1794, les Membres de la société
providentaire firent construire sur l'emplacement
de l'ancienne Eglise du couvent des Religieuses
de Ste Claire, une vaste salle pour la tenue
de leurs assemblées, et un pavillon surmonté d'un
étage, pour le logement du concierge. Les
événements du 9 Thermidor, qui entraînent
d'abord, à l'expiration des clubs et ensuite
à leur suppression, mirent le bâtiment
nouvellement construit, à la disposition
de l'administration Municipale. Elle
transporta ses bureaux et ses archives
dans les appartements qu'on avait
destinés au logement du concierge. (1) La
salle fut, dès lors, transformée en salle de
spectacle et de Danse. Bien qu'elle
n'ait qu'un rang de loges, elle ^{à sa vaste portée} peut contenir
de 600 à 800 personnes, les jours où il y a
chambre complète, mais cela n'arrive
qu'à la fête de Ste Costance, ou un jour de
foire, époque où les artistes dramatiques de
la troupe de Périgueux, viennent y faire
deux ou trois bonnes recettes. Au temps
ordinaire la ville d'Eyraud est privée
de représentations théâtrales.

C'est aussi dans cette salle qu'a lieu le
Concours de fin d'année scolaire pour la
distribution ^{des prix} aux élèves du collège & la tenue
des assemblées électorales, qui ~~se tiennent~~
dans cette ville, en vertu des lois constitutionnelles
qui régissent la France. Le conseil de révision y tient
aussi ses séances. Il est heureux pour

(1) Avant cette translation, M^e Dupont de Périgueux
y avait établi une imprimerie pour l'administration du
District, mais lors de la suppression de cette administration,
M^e Dupont fut renvoyé à Périgueux, le matériel était abîmé.

17

L'idee que le 3^e de patriotique qui animait
ses habitants au commencement de la révolution
française, lui ait procuré son établissement
auprès d'elle, au moyen de souscriptions volontaires.

Instruction publique.
II Collège communal
Ecole primaire.

Avant 1789, la ville d'Evreux n'offrait, pour
l'instruction de ses enfants, que deux ou trois
maîtres d'école qui apprenaient à lire, à écrire
et à chiffrer, mais dont aucun n'était capable
de démontrer les principes de la Grammaire française,
aussi, les élèves en sortant de ces écoles privées,
étaient incapables d'écrire correctement quatre
lignes de dictée française. Les parents, qui
voudaient faire apprendre le latin à leurs enfants,
les plaçaient, ~~en attendant~~ lors qu'ils seraient
suffisamment lire et écrire, chez M^r Lagrèze,
homme instruit et bon latiniste, qui pouvait
les élever jusqu'à ce qu'ils fussent capables
et se maintenir en cinquième dans un collège.
Parvenu à ce degré d'instruction, il les renvoyait
chez leurs parents. La médiocrité de fortune,
pour la plupart des familles, exposait à ce que
le plus grand nombre de ces élèves de M^r Lagrèze,
fut envoyé à Origny, pour y terminer leur
études d'assiquer. Les aînés de quelques familles
bourgeoises, après avoir fait, dans un collège,
un cours de philosophie, embrassaient la profession
d'avocat ou de médecin. Quelques cadets, de ces
mêmes familles, qu'on destinait à l'état ecclésiastique étaient

placés au Petit séminaire de Dieuleval, ou au
Couvent des Jacobins de Périgueux, d'où ils se
sortaient après avoir fait leur philosophie
pour entrer au grand séminaire. On pouvait
embrasser le Notariat, après quatre ou cinq ans
de lecture et d'étude d'un notaire.

L'éducation des filles était entièrement
négligée. Dans chaque famille la mère
communiquait à sa fille tout ce qu'elle
savait en fait de lecture et d'écriture.
Lorsque les travaux de l'intérieur de son ménage,
ne lui permettaient pas de continuer à faire
la leçon à sa fille, elle la confiait à une
institutrice privée, qui ignorait jusqu'au
plus simple élément de la grammaire française.
Ajoutons à cela que la langue nationale
n'était parlée que par exception & que
l'idiome périgourdin prévalait à toutes les
conversations usuelles. Les familles les plus
haut placées dans l'ordre social, étaient les
seules qui mènent leurs filles dans un
couvent pour terminer leur éducation, et aussi
dans l'espoir qu'elles que les moins retribuées
de la fortune, finiraient par embrasser la vie
monastique. En général, on tâchait de les
préparer à remplir, un jour, le devoir que la
nature a imposé à leur sexe, qui font
de devenir épouse, mère de famille & maîtresse
de maison. On se gardait bien alors, de leur
donner du goût pour les livres de la parure.

Cet état de choses se soutint encore jusqu'en 1793,
époque où tant de titres furent placés
sur le niveau de l'égalité sociale. Alors
l'instruction

publique fut généralement négligée. Les écoles primaires qui s'étaient soutenues jusqu'alors, furent fermées ou devinrent désertées. Le besoin le plus pressant, le mieux senti, fut de se préparer au combat et de voter à la défense de la patrie. Les jeunes gens, que la réquisition de 18 à 25 ans n'atteignait pas, s'entraînaient à l'envi. Des pères de famille même, abandonnant leurs foyers pour aller grossir le nombre des défenseurs de la Cause nationale, tandis que les hommes d'un âge mûr, faisaient porter le salpêtre des contrées de la terre, ainsi tout concourait à sauver le pays des dangers qui le menaçaient. Ce ne fut que sous le Directoire Exécutif, qu'on pensa à réorganiser l'instruction publique, & qu'il en eut été dit dans la loi sur l'enseignement primaire communal. Elle fut placée dans les bâtiments de l'ancien Couvent des Religieuses, où, sous le gouvernement impérial, on commença à l'ériger en pensionnat et à y enseigner les premiers éléments de la langue latine.

Cet établissement, toujours placé dans le même local, ayant successivement acquis de l'importance, sous la direction de plusieurs bons maîtres, a pris le titre de Collège communal, où la langue latine y est enseignée avec succès jusqu'en troisième.

Existant compte, en outre, trois écoles primaires élémentaires pour les garçons, tenues par autant d'instituteurs privés, & une école de filles, dirigée par une institutrice.

privée. Aujourd'hui, plus que jamais, cette ville peut être considérée comme suffisamment pourvue de moyens d'instruction pour l'éducation de ses enfants, c'est à dire de ceux qu'on ne destine pas à embrasser des professions libérales exigeant des études plus avancées, plus complètes.

12 - Halle.

La halle aux blés, située au centre de la place publique fut construite en l'an 1336, par le seigneur du lieu, sur trois rangs de colonnes carrées qui la divisent en deux parties. Elle est vaste et pourvue de mesures de capacité, creusées dans des blocs de pierre de taille de plaies sur une strada élevée d'un mètre 50 centimètres au-dessus du pavé du sol, de manière que le grain, après avoir été mesuré, est versé dans le sac de l'acquéreur, en passant par une petite porte en toile, que le mesureur ouvre, immédiatement son opération terminée. Elle est également pourvue de bancs pour l'étalage des marchandises qu'on y apporte du dehors, les jours de foire et de marché. Les bouches de la ville, y tiennent aussi plusieurs bancs en location pour le débit de la viande. Enfin, lors qu'il fait mauvais temps, elle sert à abriter les personnes que l'oisiveté et le besoin de distraction ont fait sortir de leur habitation.

79

13 Promenades Publiques

La Ville d'Epineuil, n'avait en ciennement, pour
promenade publique, que la petite place du
Château, plantée de deux rangs d'ormeau, ^{la}
la quelle est masquée, à gauche par les anciens
remparts de la forteresse et en face, par la ville
porte fortifiée de cette forteresse, à droite, ~~la~~
~~promenade~~ ^{le} rayon visuel est ^{intercepté} ~~par~~ une portée
de fusil, par le rideau formé ^{par} les bancs de
rochers calcaires ^{et des chaufournes}. Cette position, peu avantageuse
pour ceux qui aiment à jouir de la beauté
de la Nature, faisait que la plupart des
personnes préféraient se répandre dans les
environs de la ville, où ils étaient attirés
par la variété et la fraîcheur du paysage.
En 1792, les habitants de cette ville, firent
par souscription volontaire, l'acquisition
d'un terrain au parvaux, dépendant de l'enclos
du Couvent des Cordeliers. Ce terrain fut
nivelé et planté d'ormeau, sous la direction
de Mr Heymarie Laborie, de St Raphaël,
ancien Officier du Corps du génie militaire.
Le haut de cette place touche à la route
départementale de Périgueux, à Limoges,
et la base au mur de la batterie qui domine
la ville et l'artillerie du château, appartenant
à Galleyrand-Vinograd, prince de Chalais.
Bien qu'elle soit vaste et devenue très ombreuse

(1) Non pure d'ormeau pour soigner.

depuis l'époque de la sanction, les Voyageurs
ont remarqué qu'elle n'était pas très fréquentée
dans la saison, ou partout ailleurs, les
bâtiments publics servaient de point
de réunion aux promeneurs du dimanche, et
que son entretien laissait beaucoup à désirer.
C'est pourquoi que les habitants d'Epiedville,
préférant, encore de nos jours, les excursions
qu'on puisse en faire campagne, à aller qu'on
se promène dans des allées publiques, ou
il faut s'arrêter et revenir sur ses pas,
sans changer de point de vue.

14. Route.

Bien qu'en 1623, l'intendant de la généralité de
Guyenne, eut fait ouvrir un embranchement
de route pour rejoindre celle de Périgueux à
Bourges, passant par Thoiry, et construisant
un pont en pierre sur la boue, ainsi que la
chaussée parier en cailloux roulés, qui de la
rue Neuve, aboutit à ce pont, on peut dire
qu'Epiedville était entièrement privé de
grandes voies de communication. La construction
de cet embranchement, était, alors, confiée
aux bras de la corvée, dont le poids tombait
entièrement sur la tête des non privilégiés
de la ville et de la campagne, c'est à dire
sur la classe, qui par sa position de fortune,
est en état de supporter la charge

que l'injustice lui imposerait alors. (1)

Doit que les travaux de cette nature furent enal dirigés par des juges responsables, soit que les Intendants en négligeassent l'exécution, toujours est-il vrai de dire qu'on ne fit qu'ébaucher le tracé de cette nouvelle voie de communication. Toutefois, les travaux furent repris en 1778, et des documents, échappés au naufrage du temps, nous apprennent qu'en 1780, la Corrie fut de nouveau mise en œuvre pour cet objet. Mais ce qu'on fit, alors, comme ce qu'on avait fait avant cette époque, produisit bien peu de résultats satisfaisants.

En 1790, lors de la création par voie d'élection, d'une administration pour le District d'Épiedville, la route dont nous nous occupons, présentait des lacunes presque toutes impraticables, entre St. Pantaléon d'Épiedville et St. Sarnac les-Églises. La partie de cette voie, entre St. Médard et St. Yrieix-la-Perche (haute Vienne) ne fut tracée que sur quelques points, ceux d'Aubard du Bourg et de la Nouvelle. Dans le pitoyable état de choses, dans le complet abandon de tout ce qui pourrait faciliter les relations commerciales, il était impossible d'opérer aucun transport par la voie du roulage. C'est à des moments que se faisait alors, à grands frais, le transport du fer de nos forges et des produits du sol.

Le Administration du District, composée

(1) La Corrie ou prestation en nature, a été de devenir injuste hors qu'elle a été légalement votée par l'autorité administrative dans le terme prescrit par la loi & également répartie entre les citoyens. L'ancienne Corrie était injuste, ^{non ce qu'elle} assignait par les classes d'habitants de la paroisse, à l'usage du privilège dont elle jouissaient.

l'homme recommandable et éclairé,
après avoir sondé la profondeur du mal,
s'aperçut que tout était à refaire, ou
à créer. Le Ministère en circulation des
assignats, lui fournit le moyen d'ouvrir
quelques ateliers entre Lyondur et
Lafrique de l'Eglise, ou, sous la direction
de M^r et M^{rs}, entrepreneurs, on fit quelques
travaux importants entre St Pantalé
et Coulacur, mais les circonstances
difficiles où cette administration provinciale
se trouva placée, par suite de ~~la~~ guerre
politique, étrangère et de
événements politiques, ne lui permirent
pas de donner suite à ses projets
d'amélioration de la voir publique; elle
fut supprimée, en l'an trois et la république
faisant les choses à peu près dans l'état
où elle les avait trouvées.

Ce n'est qu'aux bienfaits de la paix dont
la France jouit depuis trente ans, qu'on
est redevable de travaux d'utilité publique
que le Gouvernement et l'administration
départementale ont fait exécuter pour
améliorer le sort d'un pays, trop longtemps
abandonné à lui-même.

Cependant le Gouvernement impérial, au
milieu de la période de la guerre,
ordonna, par un décret, la construction
de routes royales de Lyon à Bordeaux,
de Paris à Bâle, et de Périgueux à
la Rochelle, restées depuis longtemps en
projet dans les bureaux du Gouvernement.

qui l'avait précédé. L'Empereur prescrivit, en outre, par un second décret, la création d'un chemin départemental, d'autant de routes départementales que les besoins du service l'exigeraient. M. Han fut nommé le Conseil Général de la Dordogne, sous l'administration ^{de M. de} de M. de ^{Beauséjour} Maurice, proposa au gouvernement, la classification des routes qui, depuis lors, ont été les principales de la Dordogne, en citation au le chef-lieu de la Préfecture.

Dans le premier travail, l'épave a été en partage, celle qui conduit par la Vallée de l'Ille et de la Loue, de Périgueux à St Yrieix (Haute-Vienne), en passant par la Nouvelle. C'est une belle et importante voie de communication, très fréquentée par le roulage et le commerce.

Depuis la promulgation de la loi sur les Chemins Vicinaux, la Ville d'Epideuil a été dotée de la route Départementale N° 17, qui lui ouvrira, lorsqu'elle sera terminée, de débouchés sur les villes de Périgueux, et Montren, au N. E., et au sud ouest, sur le Bourg d'André et Agen (Corrèze), et sur la Ville de Brive. Enfin elle a été dotée de deux chemins de grande communication. Celui d'après la loi N° 20, la met en relation de commerce, avec Lamoignon, St Omer, Menon, Montignac et le Sartadair; celui portant le N° 21, qui, à partir d'Epideuil, se

Dirige sur Sam Mou le Grand, en continuant
de Sam Mou jusqu'à la limite qui sépare
le département de celui de Hauterive,
sur une des débouchés importants sur
une région boisée et agricole, l'adieu
inabordable.

L'industrie et le Commerce ne peuvent
manquer de tirer un grand parti de ces
nouvelles voies de communication. D'jà,
on s'aperçoit d'une amélioration sensible
dans le produit de l'agriculture, que
le Maréchal Bugeaud, a si bien encouragé
par son exemple et par bien d'autres
coûts, qu'il l'a fait sortir des langues
de l'enfance où l'arrogante routine l'a
tenait encloué. Le mouvement
qui s'est opéré dans cette ville, depuis
que ses débouchés sur Périgueux &
Bordeaux ont été ouverts, a donné une
heureuse impulsion aux affaires commerciales
et répandu une certaine aisance dans les
familles qui se font l'ancien avec prudence
d'argent dans le sort d'affaires.

Si l'industrie continue à progresser,
en Périgord, où, avant notre époque, elle
n'avait joui que quelques faibles racines,
Ce passage d'un port à un autre, trouvera
une juste application:

" L'indolence n'est plus comme autrefois les jésuites,
" Le sort l'a tout condamné.
" L'oubli, bon fabricant d'hou l'ellistoc,
" De même que l'oubli, obéissent chaque jour

"E font viure, au tour d'is, s'homé de paubro d'apso
 "Que ne fay pas meytie' de jousta lo bisain'."
 (Revue inédite)

15. Cimetière.

Avant la révolution, la ville d'Exideuil,
 n'avait pour l'inhumation des morts qu'un
 angle de terre, placé au nord de l'Eglise St
 Thomas, entouré de plusieurs maisons prenant
 jour sur le hocal. Il est vrai que la fabrique
 obviait, en partie, à cet inconvénient en
 permettant aux riches, moyennant une certaine
 rétribution, de se faire inhumer dans l'Eglise.
 Cet usage, contraire à la salubrité publique,
 s'est maintenu jusqu'à l'époque où un
 décret impérial l'a supprimé, en ordonnant,
 en outre, la translation des anciens cimetières,
 hors des limites du Palais, Bourg & Village.
 En l'exécution de ce sage règlement, & pour
 satisfaire aux vœux bien sentis des habitants,
 le cimetière d'Exideuil fut transféré
 sur le plateau qui domine cette ville,
 au nord de ses murs, à environ 300 M^{tres}
 de distance de l'ancien cimetière des Religieuses.
 On aboutit à ce cimetière, qui est clos,
 par le chemin d'Exideuil à St Julprie.

16. Revenus annuels de la Commune d'Exideuil.

Sous le gouvernement antérieur à la révolution

de 1789, la ville d'Yverdon n'avait pour tout
 revenu que le produit annuel des droits de place
 aux foires et marchés qui n'excédait pas
 au delà Cinq à six cents francs, somme toujours
 insuffisante pour faire face aux dépenses
 ordinaires les plus indispensables. De là
 l'impossibilité, aux Comités, de procurer à
 leurs administrés aucune de ces améliorations
 qui, depuis lors, leur ont été si avantageuses.

Qu'il survînt quelques circonstances
 extraordinaires, où il fallut se procurer des
 fonds pour faire face aux besoins, les Comités
 couronnant les citoyens, au son de la cloche,
 et sollicitant l'établissement d'une contribution
 extraordinaire dont le paiement devait être
 immédiat.

En 1790, les revenus de la caisse municipale
 se composent des droits de place qui furent
 maintenus et qui produisirent environ 600-va.

de 5 pps sur le principal des contribu-
 tions s'élevant à 3,788 f. qui donnaient
 un produit de environ 378-80

978-80

Depuis cette époque, jusqu'à celle où pour le
 gouvernement impérial, la commune fut pourvue
 d'un octroi municipal, les revenus de la
 caisse ne dépassèrent guère la somme de 1000, à 1200 f.

D'après le budget de l'exercice 1846, les
 recettes de cette commune s'élevaient à 17,704-85 f.
 et les dépenses à 17,042-03.

D'où il résulte un excédent de recettes sur
 la dépense de la somme de 662, 82 f.

17 foires & Marché

La Ville d'Eximil, est pourvue de
 onze foires annuelles & d'un Marché
 qui se font tous les Jours de chaque
 semaine. On y vend des bestiaux de l'Espece
 bovine & ovine, ainsi que des porcs
 gras dans la saison, et des pourceaux
 ou Pourcins. Le marché aux grains
 est un des plus considérables de la
 Contree, qui s'alimente du produit de
 son sol, courrant en céréales, en
 prairies et en légumes secs.
 Il se vend aussi sur la place St. Thomas
 une grande quantité de comestibles
 de toute l'Espece, & son bazalle,
 divers marchandises que les
^{Cotproprétaires} ~~Marchands~~ ^{font} y étalent, sur
 des bancs à la Portoise.

Les mines de fer et les forges des
 environs de cette ville, ne baissent pas
 que de lui être avantageuses, en ce qu'elles
^{font affluer} ~~font affluer~~ dans le pays des Capitaines
 qui prendraient une autre direction
 si les établissements se paient de
 fonctionner. Quant au commerce
 intérieur, il ne s'étend pas au delà des
 besoins de la consommation de la ville.

et de la population des Communes
qui l'avoisinent.

18. Notice Biographique.

La Ville d'Espéac et sa barrière, on donne le jour
à plusieurs notabilités dont les noms
méritent de figurer dans cette notice.

Savoir:

1^o Barbary de Langlade, chevalier de Malte, grand
d'honneur, né à Espéac en 1773, mort en 1835. Il avait
reçu une éducation soignée et fut, durant sa vie,
Capitaine de grenadiers du 4^o Régiment de la Dordogne,
Maire de la Ville d'Espéac, membre du Conseil
d'arrondissement, député du département à la
Chambre des 100 jours et ensuite à celle des Représentants,
où il siégea de 1815 à 1820. Ses principes
libéraux ne firent jamais douter de sa
cause nationale. ~~Il se consacra toujours à la~~
~~cause nationale et fut toujours à la~~
~~cause nationale et fut toujours à la~~
~~cause nationale et fut toujours à la~~
cause nationale. Le nombre de ses défenseurs

2^o Borneuilh (Grand se) Troubadour, né à
Espéac, en l'an 1164, la supériorité de son talent
le fit appeler le maître des troubadours. On lui
compte, suivant l'abbé Millot, jusqu'à 93 poésies.
Il remplissait surtout, dans sa chanson d'inspiration,
genre pittoresque et gracieux, qui lui attira
les suffrages de ses contemporains.

3^e Breuille (Beauridon) Capitaine de grenadiers
au 25^e Regt d'infanterie légère, qui s'est
enrolé volontairement, en 1794 pour la B. Botail-
lier de la Dordogne. Après s'être signalé dans
les armées de la République et de l'Empire,
il a trouvé une mort glorieuse, au mois de
mai 1809, dans une charge à Bayona, où
il a enlevé la tête du Pont de la Comaga,
devant la ville d'Almeida, en Portugal.
L'ennemi fut culbuté dans cette brillante
charge, mais l'armée fut à regretter la perte
de ce vaillant Capitaine.

4^e Chaureron (Bernard au) seigneur de Dupar, né vers l'an 1524. Entreprend guerrier, il fut pendant sa vie, Maître de Camp d'un Régiment, Gouverneur de Bergerac, du Périgord et du Bernoisin pour le Roi Henri IV, et ensuite Gouverneur de La Rochelle pour le parti protestant dont il trahit la cause en livrant cette place à l'armée Catholique, Commandée par Duras. Henri III, le confirma dans son Commandement, le fit Gentilhomme de sa Chambre et chevalier de son ordre.

3 chaureron (françois), Comte de ~~Chaureron~~
Dignem de Dupae, Capitaine de Carabin &
- chevalier de St Louis.

6.° Chaureron (Marquis de) seigneur de Dupac, qui se maria en Poitou, avec dem. de la foudrière, et y établit son domicile. La Maison avec Chaureron de Dupac, a donné un Prévôt de Paris, un Chancelier de la Chapelle, un Conseiller au Parlement de Paris et plusieurs officiers distingués, parmi lesquels figure seigneur de Dupac dit seigneur de Dupac, que Henri II, ayant envoyé en exil en 1549, Brantôme raconte

qu'il s'y battit deux fois en duel, contre
le Capitaine d'haut fort, autre Périgourdin
qui le blessa, dit-il, chaque fois.

7^e Carailhon, né à Epéaut, vers 1750,
avocat distingué, qui embrassa, mais avec
modération, les principes de la révolution
de 1789. Il fut élu Juge du tribunal
de première instance du District d'Epéaut en
1790. En l'an 3 (an 3) républicain, son opinion
modérée le fit élu représentant du
Département, au Conseil des Anciens, jusqu'à
son renvoi en faveur de la Constitution de 18^e
Brumaire, le premier Consul le récompensa
de son dévouement en le nommant président
de l'une des chambres de la Cour d'appel
de Bordeaux, où il est mort. Honoré et estimé
de ses collègues, des membres du barreau et des
Justiciers. Son frère, puis né, qui avait
embrassé le parti des armées, est mort glorieusement
en 1810, à l'armée d'Espagne et avait officier
de Légion d'honneur.

8. Debert de la Comyrouie (Lapin) né à
Epéaut vers l'an 1773, chevalier de la Légion
d'honneur, chef de bataillon, mort en l'an
Commune de Coulaured en 1836. Il fut
envoyé volontairement en 1793, en qualité de
jeune soldat. Ser. à l'armée d'Alger, sous
le sergent-major distingué de ses chefs et
de ses camarades d'armes. Son avancement
fut rapide, mais la révolution de 1814
le fit renvoyer à son soldat dans son pays,
où il contracta mariage, et où il fut
mis en retraite. Il était dans cette
position en 1830, époque où il fut nommé

maire de la commune de Contaurer, qu'il
a admistré jus qu'à sa mort arrivée en
1836. Il a ^{été accompagné} ~~compté~~ dans la tombe ^{de} ~~sa~~ ^{bonne} ~~bonne~~
et des regrets de ses anciens Camarades, d'armes
et de ses administrés.

9 Des Vergnes (basen) ne à Lounduil
Vers 1775, fut né en 1793, dans la
formation du N. Bon bis de la Dordogne, &
fut élu par ses Camarades, Capitaine
de la Compagnie des chapeurs. Il se fit
avec distinction aux armées de l'Yonne
occidentale et de l'ouest. Des affaires
de famille l'ayant appelé dans ses
foyers, il donna sa démission, qui fut
acceptée par le ministre de la guerre. Mr
Des Vergnes a terminé sa carrière à Lounduil,
dans un âge avancé, étant aimé &
convenu de ses Concitoyens.

10, Destour de la combe (dit Raton), né à
Epideuit vers l'an 1776, s'enrôla tout jeune
dans le 2^e Bataillon de la Dordogne, où son
frère aîné, avait été promu au grade de
Capitaine, des quel il se démit, pour s'empêcher
du combat. Parti en qualité de sergent,
le jeune Raton s'acquit, dont la bravoure,
fit tant mention dans plusieurs combats, ne
tard pas à prendre rang parmi les officiers.
D'abord, Capitaine d'une compagnie de Voltigeurs,
puis, son commandement, cette compagnie était
devant les troupes des ennemis, et sa gloire
de son égarment, en ces temps, il trouva
la mort sur le champ de bataille, au milieu
des feux, en Allemagne, de la grande armée
impériale.

11. Geoffroi, Prévôt de Nigouise, ne en 1340.

Commune de Clermont d'Espéville, surnom
Chronologiste qui vivait dans le 12^e siècle.
sa chronique, qu'on trouve dans toutes
les grandes bibliothèques, est devenue un
document indispensable à tous les érudits
qui s'occupent de l'histoire antérieure
du siècle présent.

12. Guithem de la Gondie, né à Espéville,
lieutenant général des armées du Roi,
chevalier de St Louis, émigré qui, après
sa rentrée en France, établit sa résidence
au Mans (Sarthe). En 1792, lors de son
départ pour l'étranger, il était lieutenant
Colonel au régiment de Chartre (Dragons).
Après la rentrée de Louis XVIII en France,
le marquis voulant récompenser le dévouement
de ses fidèles serviteurs, M^r de la Gondie
fut élevé au grade de lieutenant général
et admis à la retraite. Il est mort au
Mans où il avait fixé son domicile,
et où il s'était fait de nombreux
amis parmi les ~~habitants~~ de ce département.

13. Moutet (Henri Joseph) Comte de la Forêt
(Chev. de St Louis, maréchal de Camp, né le 6 Janvier 1758,
fut employé en qualité de Maréchal au
logis, au camp de F^romé, au mois d'octobre
1788, puis dans le troupe Commandeur à
Versailles, par M^r le Prince de Broglie, au
mois de Février 1789. Attaché à la personne
de Monsieur, frère du Roi, en qualité de
Chambellan, il se fit à l'étranger,
au mois d'octobre 1791, Louis XVIII, après
s'être élevé au grade de maréchal de

~~Mme de Camp~~ de Camp, s'aduis à sa retraite
lett. du 814. Après la mort de sa
femme, il embrassa l'état ecclésiastique,
ainsi fut éteinte la branche aînée de la
Maison des Malot de la Forêt.

Ayant parlé dans ma notice précédente
du baron et le château d'Espéville, de
plusieurs autres Malot, issus de cette noble
maison, je me dispenserai de reproduire
leurs noms dans cette notice biographique.

14. M. Marguier de la Roche, chevalier
des trois ordres, chef d'escadron au 10. rég. de dragons
à cheval, en 1789. En 1790, il se retira dans
sa terre de Saint-André d'Espéville, où il
se montra partisan de la réforme que
la Courlisuante avait de proposer. Sa
confiance qu'il inspira aux citoyens
de cette époque, lui valut le grade de
Commandant de la garde nationale
d'Espéville. Son dévouement à la cause nationale
ne fut par de longue durée. Il ne tarda pas
à embrasser le parti de l'émigration armée
contre la France. Il se rendit à Coblenz,
et depuis cette époque il n'a plus reparu au
pays. Étant déjà âgé, il sera mort sans
s'être étranger. (†)

15. M. Hout, fils unique d'un ancien bourgeois
de la ville d'Espéville, qui son père destinait à la
profession d'avocat, suivit au mois de
juin 1792 pour le premier bataillon de la
Dordogne, et partit pour l'armée du Rhin
en qualité de sous-lieutenant. Il combattit
avec courage dans toutes les affaires que son
corps eut à soutenir contre l'armée prussienne,
durant toute la campagne de 1792.

Voyez à la fin de cette notice biographique
l'article M. Hout.

Sur la rive gauche de Rhin. L'embrigadeur
de son bataillon l'ayant fait passer dans la
2^e 1/2^e son régiment léger, qui fut
aprémié à l'armée d'Italie, il
fut assassiné sur la route, dans les
environs de Rome, par des brigands armés
que le pape avait armés,
Contre les Français, qui marchaient
isolément. Il paraît que cet officier
était tombé malade en route, avait été
obligé de s'arrêter pour se faire soigner,
et qu'après son rétablissement, il s'était
acheminé vers Rome où son corps avait
pu être porté, ~~mais~~ c'est pendant qu'il
était en marche qu'il ~~est tombé~~ ~~est mort~~
les coups de poignard du foudre du pape.
sa vie militaire était digne d'une
mort plus glorieuse.

16. Morteyrot bagarème (français Bernard)
né au village de Boms, paroisse de St. Nivard
d'Epied, en l'année 1754, après avoir fait
de brillantes études à la rigueur, fut nommé aux
ordres sacrés en l'année 1777. Il fut professeur
de Philosophie au petit séminaire de Viriqueux,
& Curé du grand séminaire. Prédicateur
éloquent, il fut attaché en 1780, aux missions
du diocèse de Viriqueux. Après avoir
terminé sa toute sa brillante carrière
de Missions diocésaines, il fut promu
à l'Archiprêtre de Champagnac de Belair,
poste qu'il abandonna en 1792, par suite
de la loi sur la déportation des prêtres
réfractaires. Revenu en France sous le
gouvernement Consulaire, il fut rétabli

77

Dans la Cure, où il est mort en 1822, laissant une
dotation aux pauvres de la paroisse
de la somme de 6,000 fr. (1)

18. Rey François, né à Spidauil vers 1777,
s'engagea volontairement en 1793, pour le 4^e
Bataillon de la Dordogne. Nommé capitaine
par ses camarades d'arme, il partit en
cette qualité pour l'armée de la Vendée, et
y prit à toutes les affaires que son corps eut
à soutenir contre les insurgés, jusqu'à la
prise de Charle de la barrière au Mans.
Mis en disponibilité hors de l'armée
de son bataillon il entra dans la famille
Rappet sous le gouvernement de Cassat
il fut rejoint par l'armée où il trouva
sur le champ de bataille une mort glorieuse.

19. Rollin, notaire royal né à Spidauil,
auteur de plusieurs pièces de poésie rigoureuse
qui eurent beaucoup de succès parmi les
Concitoyens, lorsque ils parurent vers
l'année 1780. Il avait écrit en vers
et en prose à la satire, qui se montre
à découvert dans un dialogue en vers
prosaïques intitulé: Dialogue entre Melan
Poursuivi de bas Goumas, & Francillon
Poursuivi d'un Pontier, qui font la
critique d'un règlement de Police municipale
publié par Bourze, fruitier de profession,
de la ville d'Espidauil. Les vers de Rollin ont
été imprimés plusieurs fois, mais il est difficile

(1) Son frère aîné François, né en 1750, et mort en 1826, qui avait
embrassé le parti de la révolution française, avec le noble dessein d'acquiescer
qui eut pour lui le véritable Espérance fut depuis 1790, successivement
aux fonctions de Maire de Spidauil, d'administrateur du

aujourd'hui ven estrover un exemplaire.

20. Roux de Lazissac (Pierre) gard. du Corps chevalier de St Louis embrasé en 1789, le parti de la constitution et se retira à Epiedville son pays natal. La coutume qu'il inspira à son concitoyen le fit élire à l'assemblée législative et ensuite à la Convention Nationale. Dans le procès de Louis 16 il vota pour la mort, sans appel et sans pitié. Remis en mission dans le département il en devint administrateur pour le gouvernement départemental. Il fut destitué en l'an 6 par la République, mais il devint plus tard chef de division au ministère des Intérieurs et se retira ensuite des affaires. Il vint à Lazissac, où il se consacra entièrement à l'agriculture jusqu'en 1816, époque à laquelle il fut attiré par le roi réintégré de la charte, rendue contre les régicides. Il se réfugia en Suisse pour ne pas se compromettre qu'en 1830, et mourut à Nanterre près Paris en 1833.

Roux de Lazissac a publié: Recherches historiques sur l'homme au Masque d'or (1801).
" Histoire de la guerre d'Allemagne &
" de ses alliés (1803, 2 Vol. in 8°).

21. Vigier (Pierre) Châtelier d'Orléans, que Bonaparte signala comme l'un des plus intépides batailleurs de son siècle. Il

District, de Membre de l'administration Centrale du département et pour le gouvernement départemental, de l'administration de l'arrondissement de St Omer. En fin, pour le gouvernement impérial il fut appelé aux fonctions de maire de Cambrai qu'il exerça jusqu'en 1814 époque où il fut remplacé par

était capitaine d'une troupe d'aventuriers
 qu'il conduisait partout où il y avait
 de la gloire à acquies et du butin à
 faire. Après la bataille de Garie
 ou le duc français se fut fait prisonnier
 de guerre, il se retira en Italie en
 France avec sa compagnie forte de
 100 hommes dont la plupart étaient
 originaux. Le passant à Chambéry,
 il eut de grands dimanches avec la Duchesse
 de Savoie, qui lui refusait le logement
 et les vivres pour lui et sa compagnie
 d'armes. Son attitude fière et menaçante finit
 par en imposer à la Duchesse, emmenée
 de la ville des français. Il eut la promesse
 qu'il se retirerait et dès le lendemain matin
 il se dirigea sur Lyon, et partout sur son
 passage il se faisait fournir le logement
 et les vivres. Il se retira ensuite en
 Périgord où Brantôme dit qu'il mourut
 Centenaire. Sa fille unique, Marguerite
 Desmaria, vers 1580, à Antoine de
 Harcourt, qui se qualifia seigneur
 de Brimbar et autres lieux qui lui
 furent apportés en dot par sa femme.
 (H)

22. Merthiot, né à Lédéral, en 1777, s'engagea
 volontairement pour faire partie du 3^e Bataillon de la
 Dordogne, qui s'organisa à Lédéral en l'année 1793.
 Homme pour lieutenant par ses camarades d'armes,
 Il partit immédiatement avec son bataillon pour l'armée

de service qu'il avait rendus à la cause
 nationale dans les différentes fonctions
 qu'il avait exercées depuis 1790.

des premiers occidentaux, & de son retour
en Campagne, il se signala, à la croix du
Bouquet d'une un combat qui fut le début
d'ontint contre les espagnols, qui furent
culturés et forcés de repasser la Bidassoa.
Il eut, dans cette affaire, en épaulant les
emportées par une balle qui ne fit qu'effleurer
son épaule droite. Il assista, ensuite, à
toutes les affaires qui eurent lieu entre
les français et les Espagnols, depuis la
prise d'Iron jusqu'aux bords de l'Èbre,
en face de Pancorbo. La bravoure qu'il
avait déployée dans cette glorieuse campagne
lui valut par voie d'élection le grade de
lieutenant dans sa compagnie. Après la
paix entre la France & l'Espagne, Merthiot
continua à servir, avec distinction, dans les
armées de Souabe, du Rhin et d'Italie,
où il fut fait prisonnier de guerre au
Verduno, le 9 floréal an 7, avec la partie
de son régiment que commandait le général
Dervieux. Rentré en France, il fut partie
de la 2^e Brigade d'infanterie légère, &
fut embarqué pour servir Dominique avec le
Corps d'armée du général Belcher, que
les combats livrés contre les noirs, & les
maladies eurent bientôt moissonnés.

C'est dans ces climats brûlants &
mal sains pour les Européens, que le brave
Merthiot ^{mourut} succomba, & fut inhumé à la fleur
de son âge.

29

Chapitre 2.

Château d'Heudicourt.

Crain historique sur les événements
dont il a été le théâtre depuis le
12^e siècle jusqu'au 15^e

(1). Le château d'Heudicourt où l'on voit encore
d'ancres restes de ses anciennes fortifications,
deux tours carrées de près de 100 pieds
d'élévation, après un bon bout de rochers
Calcaires, deux corps de logis, d'un côté un
moins ancienne que celle des tours, de l'autre
côté, adossés au rempart de la place, une
partie de la galerie des combattants etc.,
est placé à 2 ou 300 mètres de distance du
bas quartier de la ville, sur un mamelon
isolé de la plaine qui l'entoure de toutes parts.

Cette position est trop avantageuse pour
que du temps des Gallo-romains, on ait négligé
de la fortifier pour servir à la défense du
territoire des Bituriges, dont elle forme
naturellement un des principaux postes
avancés sur la frontière des Simonsins, bien
qu'on n'ait pas la certitude que les
Romains en eussent fait un poste de
guerre, mais même tout porte à croire
qu'ils y avaient placé un poste.

avancé pour éclairer le ruisseau de la boue
et de ville et servir de point intermédiaire
entre le troupeau campé dans le voisinage
de Venise et de Verone, tout en même temps
que le Camp Romain situé sur l'Aversere,
au territoire de St. Pantale d'Anse,
maintenant en regard toute cette partie
du sol Viriguardin. (1)

Ne pouvant par conséquent mesurer la profondeur
des ténèbres qui enveloppent le temps où le
Château de Spadaunt fut fondé, nous allons
essayer d'en fixer l'époque, en nous aidant
de l'histoire de la conquête, par Clodius,
des pays situés entre la Loire et les
Pyrenées, qui avaient passé sous la
domination des Goths, vers l'an 480.

Ce Monarque, après la bataille de
Jouille, en l'an 507, avait éparpillé son armée
dans les pays conquis et distribué des
terres aux chefs et aux soldats. Les
Généralaux, avaient le titre de Duces,
d'autres Généralaux, d'un grade inférieur,
avaient le titre de Comites, ils gouvernaient
les provinces qui leur étaient confiées,

† L'abbaye en a
fait parer le
foyer de sa
Cuisine.

(1) Non loin de ce camp, en aval de l'Aversere, on trouve
le Château de Sabotier, dans une ^{à l'époque} où depuis
longtemps, on avait recueilli du débris de toutes
romains, et de briques, on devinerait, il y a 30 ans,
les fondations d'une villa, d'une ou deux ^{ou en briques} de
laquelle ~~on a tiré~~ le débris d'une baignoire, et
les restes d'un canal en briques ^{ou en terre} qui conduisait à
dans un cimetière ou réservoir. La fosse était comblée
briques de 18 pouces de long sur 12 de large. M. de

et obéissaient aux Ducs; D'autres officiers, dont le grade pouvait répondre à celui de Colonel, obtinrent de terres qu'on appela depuis, Châtellenies. Ceux qui étaient à ad-hoc, furent pourvus de terres nommées seigneuries. Les simples soldats eurent des fiefs.

C'est par suite de cette organisation, à la fois, Militaire et politique, que la Préhistoire d'Anjou, il ne faut pas en doute, fut constituée par Clovis & que le Seigneur y vint y établir sa résidence. La fréquence des incursions des Normands, pendant les 9^e & 10^e siècles, firent que les seigneurs, qui avaient déjà commencé à se rendre indépendants de la puissance souveraine, sous prétexte de se défendre contre les insultes de ces barbares, élurent de toute part des forteresses, dont celle d'Anjou dû nécessairement faire partie.

Ces forteresses s'élevèrent tellement multipliées en France, que dès l'an 864 elles commencent à porter ombrage à la souveraineté, ainsi que l'atteste un édit de Charles le Chauve, de la même année, qui en ordonne la démolition. Le monarque ne fut point obéi en Aquitaine et de pareilles dispositions, qu'il n'était pas en état de faire exécuter, ne firent que compromettre son autorité, du moins dans le midi de la France.

D'après le dernier historien, nous ne balançons pas à faire remonter au 9^e siècle

La construction du château d'Yvodeuil
qui depuis cette époque jusqu'au 14^e
siècle, fut successivement augmentée par la
nouvelle construction intérieure qui
ajoutèrent à ses moyens de défense ^{et canon}.
Et avant l'invasion de la guerre, cette
place fut toujours considérée comme l'une
des plus fortes du Périgord, aussi attirant
trop souvent, les désastres de guerres
féodales et étrangères, du grand chef
Muralles, ainsi que nous le verrons
bientôt. Elle a constamment appartenu
aux Vicomtes de Limoges: Aymard (1) en
était le possesseur en l'an 1096; Elle demeura
en leurs mains jusqu'à l'extinction de leur
maison.

La conquête du château d'Yvodeuil
a causé, dans différents temps, entre
plusieurs seigneurs de guerres étrangères.

(1) Dans une note que m'a fournie M^{re} Desballe, j'ai vu, qu'un nommé Adhemard, Vicomte de Limoges, fit donation, à l'Abbaye d'Uzerche, d'une terre située près du château d'Yvodeuil, en l'an 1100, c'est à dire quatre ans après l'époque à laquelle la chapelle, fait Aymard possesseur de la seigneurie de ce nom. Pour se rendre compte de la différence qu'on remarque dans la manière d'écrire les noms de possesseurs de la terre d'Yvodeuil, de 1096, à 1100, il faut qu'un Adhemard ait succédé à Aymard, de l'an 1096 à l'an 1100, ou qu'il se soit glissé une erreur dans la manière d'écrire l'un de ces noms. C'est tout ce que nous savons de milieu de l'époque que le nom d'Adhemard, commence à paraître dans l'histoire qui se rapporte au Château d'Yvodeuil, c'est à dire 60 ans après la date de l'acte de donation cité par M^{re} Desballe.

Bernard, Comte de Limoges, qui en était le possesseur, ayant été pris par ses ennemis, en l'an 1166, implora pour sa délivrance, secours de son neveu Ademar, qui y mit pour condition la cession du château et devint ainsi propriétaire de cette place, après avoir fait mettre son oncle en liberté, mais sa conduite tyrannique qu'il tint contre les habitants le engagea bientôt à chasser ses officiers et à revenir pour leur ancien maître.

Ademar, se vit de trouver pour recouvrer cette place; Bernard, aidé par Elie, son frère, et soutenu par les habitants de la ville, se mit en état de défense. Des amis communs leur firent jurer une amitié éternelle. Quelque temps après Ademar engagea son oncle, à venir terminer leur réconciliation dans le château de Segus, en bas Limousin, mais, durant la nuit, au milieu du festin de paix, des soldats armés, paraissent tout à coup, se saisissent d'eux et les traînent en prison. Indigné de cette fourberie, les seigneurs voisins s'armant pour leur délivrance; Ademar s'est vancu! On fait un nouveau traité par lequel les deux oncles sont rétablis et le vicomte rendu à Bernard, en l'an 1174. Ademar repnt les armes contre Bernard, son oncle, au du mur de la Courantion. Nouvel

accord le 7 Septembre, même année, par
l'intermédiaire de Raymond de Gureme et
d'Archambaud de Comborn, par le quel
il fut convenu que Bernard céderait
à son neveu le château d'Espiedeil,
pour celui de Celon, mais il ne fut
à peine défrisé qu'il chercha l'occasion
d'y rentrer: Ayant, pour cet effet, protégé
des intelligences avec la garnison de la
place, il vint l'assiéger pour la forme,
et s'en rendit maître le 1^{er} Avril 1175.

Nouvelles fortifications! Proposition de
nouvel accommodement. Ademarc
consentit à donner à son oncle le
château de ~~St. Pierre~~ ^{de la Roche}, au
moyen de quoi celui de Celon lui
resterait. La paix faite entre l'oncle &
le neveu, tout fut assez tranquille jusqu'en
l'an 1182 que Richard, Duc d'Aquitaine,
fortant de sa conquête du Guyff fronton
vint mettre le siège devant Espiedeil,
et ravager les terres de Cernon, où, au
bien dit: sous bouëis de Sarbenac, ou de
Sarpenac, ~~il avait formé un camp retranché~~
où il avait formé un camp retranché.
Cet assiéger ne fut pas victorieux: on
le voit quel que temps après, ~~il~~
le siège en 1183, revint remettre le siège
et s'empara de vive force de la ville
et du château, qu'il lui fit payer

(1) C'est en l'an 1181, que la ville de Gironne,
après une héroïque défense fut forcée de se rendre
aux armes victorieuses de Richard Cœur de Lion.

(Chaire de Vitoire). Immédiatement après cette
 Conquête, Richard se représentant que
 s'infatigable, Bertrand de Born (Vici)
 servait par tous des ennemis en se
 liquant contre lui, avec plusieurs seigneurs
 ses voisins, et voulant se venger de cet
 entrepise guerrière et troubadour, il partit
 d'Espéville, après avoir pourvu à ses affaires
 de cette place, et fut suivi le gros de son
 troupe, pour le frapper devant le château
 d'Espéville, que Bertrand de Born,
 aide du comte de Perigueux, avait enlevé
 à son frère Constantin. L'attaque fut
 vigoureuse et la défense héroïque, mais
 enfin, la chute d'un grand de mur, donnant
 vers le levant, ayant formé une brèche
 praticable, le château fut enlevé
 d'apert par Richard, qui en fit
 presque aussitôt la remise à Constantin
 de Born, son légitime possesseur. (1)

L'an 1237, Enmangard, vicomte
 de Limoges, étant en son château d'Espéville,
 agissant tant en son nom qu'en celui de

(1) Le vaillant capitaine, avait épousé Imberge
 Vici, fille d'Alé 1^{er}, seigneur du fief de la
 Vici (intramuros), que frère de Bernard,
 Evêque de Périgueux, en sa qualité d'Abbé de
 St front, avait érigé en fief en faveur de
 cette famille. ~~Le fief~~ le fief passa ensuite
 en les mains de l'abbé de la ville de Périgueux
 qui en firent l'acquisition pour le réunir
 à leurs juridictions féodales.

(2) Pendant que Bertrand de Born, était prisonnier
 de guerre, il se rappatria avec Richard, qui le mit au libre

Guy, son fr., Coustume entraine d'ailliance
offensive et defensive, avec la ville de
Guy se front, representee par Elle luy
son maire, charge de plenis pouvoirs
à lui composer par les Consuls & Bourgeois
de la susdite ville. Le Magistrat était
accompagné de Gaubert flamenc, jeune,
d'Elle Martin, et de B. Bourgeois,
bourgeois. Cet acte fut signé de
Gaubert partier contractant et de
témoins, après avoir été lues & datés,
ainsi qu'il suit: Actum apud Lydolum,
in octava natiuitatis beate Marie, anno
domini M.CCXXXVII. (1). On voit qu'à
cette époque, les Anglais, qui, un demi siècle
plus tôt, s'étaient rendus maîtres des places
de Berqueny et d'Hydenul, ne les possédant
plus, mais que la crainte de les voir revenir
à la charge, et le besoin de s'en rendre mutuellement
sévères, en cas de nouvelles attaques, avaient
motivé le traité d'ailliance ci-dessus mentionné.

Peu de temps avant la bataille de
Poitiers, perdue pour le roi Jean, les
anglais, toujours ennemis irréconciliables
des français, s'étaient emparés de
l'île forte de la ville de Berqueny et de
quatorze places ou châteaux forts

(1) Voyez, Mémoire de la ville de Berqueny, pièce
Justificative, 2^e Vol. page 36.

M^{re} Desfalle, m'a dit dans deux de ses
 lettres qu'en 1388 la ville d'Espéroux
 fut prise par les anglais et que, dans
 cette circonstance désastreuse pour cette
 ville et son château qui fut pris
 d'assaut, la dame de Rampniac
 femme de Pierre de Montelane
 gouverneur du Château fut prisonnière
 des Anglais. Il aurait désiré savoir
 d'où était originaire ce gouverneur
 et sa femme. Je lui répondis
 que le nom de la femme avait
 beaucoup de rapport avec le
 nom du lieu connu en Périgord
 sous celui de Ranguac ou Rampniac
 et que je ne connaissais point en Périgord
 aucun lieu portant le nom de Montelane;
 mais qu'il y en avait un prison, et un
 en jûatie, le premier celui de
 Montelane.

Depuis que j'ai fourni ces renseignements,
 et après des probabilités, j'ai découvert
 que dans l'arrondissement de Limoges
 (Haute-Vienne), il y avait une commune
 nommée Rampniac qu'on écrit
 aujourd'hui Rampnac, & que non
 loin de là, il y en avait un autre
 appelée Montelane, Chantelane, parabus

1^{re} 50 =

2

3 - 50

10 50

17, 00

Moulon, lui ou ^{son} seigneur plusieurs fois
annuelles.

Le Vicomte de Brionne étant
à cette époque Comte de Périgord, il
n'est plus douteux que le seigneur
du Château de Moulon, qui en latin
on a nommé Moutelion, aura
été choisi par son souverain pour
Commander la place d'Excideuil,
et il est ^{probable qu'il} aura eu pour épouse
la fille du châtelain de Rampnac
Rampnac son voisin proche
voisin.

52
06
13

i
ma
Ra
hab
chu
B
l'ar
de
ou
de
au
de
ou
d'ou
11

des environs de cette Ville. Ce fut à cette époque qu'ils se rendirent maîtres, d'abord de la Ville d'Espérou et ensuite de son château, qui fut vaillamment défendu par la garnison et les habitants, qui firent un refuge dans la place. Parmi les prisonniers faits dans cette circonstance, se trouvait une Dame de Rampriac, femme de Pierre de Monteleone, seigneur du château d'Espérou (1). Cet événement eut lieu entre 1350 et 1355. La Ville, que les Anglais avaient occupée pendant la durée du siège du château, fut exposée à toutes les calamités de la guerre, à une cruelle acharnée, la plus cruche (2).

On n'a pas la date certaine de la reprise de cette place, mais il est probable que les Anglais, en vertu du traité de Bretigny, la conserveront jusqu'à l'époque, ou sous Charles V, s'entreprend Bertrane Duquesclin,

(1) La qualification de seigneur du château d'Espérou, qu'on donne à ce Monteleone, doit être synonyme de celle de gouverneur de cette place, jusqu'au Mont de Sion. Quant à la Dame de Rampriac, son nom a beaucoup de rapport à celui d'une famille noble qui habitait le château de Rampriac, ou Raugniac, situé sur les bords de ville, à deux lieues de Périgueux, route d'Espérou. Toutefois je pense que ce Monteleone était étranger au Périgord, mais non au Poitou, où il existait une famille de Monteleone; il a, aussi, des relations avec Monteleone, ne serait-il pas possible qu'un guerrier de cette famille fût venu en France offrir ses services au Mont de Sion, qui les aurait acceptés.

(2) Je pense que le premier incendie de la Ville provenait de la prise de la Ville, qui paraît avoir été causée par le Poitou, qui paraît avoir été causée par le Poitou.

S'int en Périgord, leur enlever l'empirement
toute la place qu'ils y occupaient.
Malgré les succès signalés de la Vaillante
Capitaine, les Anglais ne finirent
pas pour battre: On les voit encore
sous le commandement de Jean Chandor,

La ville d'Espérou, date de cette époque d'histoire,
et que le second a été de l'année 1420 à 1425,
époque à laquelle les Anglais s'emparèrent de
nouveau de la place d'Espérou. L'Eglise de St
Thomas, a reçu deux restaurations portant le
cachet de ~~chaque époque~~ chacune des époques
auxquelles elles ont eue lieu. Hors de la première
on retrouvait les voûtes ^{de la nef} suivant les règles de
l'architecture gothique ~~et~~ ^{secondaire} ~~et~~ ^{secondaire}
et lors de la seconde, on se borna à compléter
les voûtes par du bois, mais dans la
construction de celui de la principale nef, on y
établit des pendentifs ou canchets, genre
d'ornement qu'on ne commença à employer
que vers la fin du 15^e siècle et qu'on abandonna
vers le milieu du 16^e.

Le premier incendie ne saurait couramment
être ~~attribué~~ attribué à Richard Courcailhon,
hors qu'il s'empara de la place d'Espérou
en l'an 1183, puis que l'Eglise, dans son état
par la flamme, n'était pas construite à cette
époque, ou n'était alors, qu'en train de construction.

C'est donc de l'année 1350, à 1356, qu'il faut
faire remonter le premier incendie, qui a dû être
Comptot, puis que les établissements religieux mentionnés
en les notes de la paroisse, comme existant à Espérou
dans le 13^e et 14^e siècles, et ont entièrement détruits
vers la fin de ce dernier siècle. C'est alors que

deroier ~~deroier~~ le pays. Maîtres de
la capitale de la province, ils allaient
attaquer de nouveau le place forte
et les châteaux qu'on leur ~~avait~~
enlevés.

De l'an 1420, à l'an 1426, après s'être emparée
du château de Nanthiad, ils se présentèrent
en force devant la place d'Espideuil. Elle
était défendue par Guy et Hatet de la Forêt,
Gouverneurs de cette place, pour le vicomte
de Bigorre, comte de Bigorre. Les
gouverneurs ainsi que la garnison firent
leur devoir, mais le château se trouvant
degraded par suite de derniers sièges qu'il
avait soufferts, n'était pas en état de
se maintenir longtemps devant les

la rue du Châtel, ruiné de fond en comble, prit le
son nom pour prendre celui de Rue des Cendres,
qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. Cette
époque fut bien malheureuse pour le Bigorre
en général et pour Espideuil en particulier. Le
Monarque français s'occupait du fort avec
infortune pays. On fit, d'ailleurs, le recensement des
ordonnances royales (Lettres 3. pp. 68) qu'en
1355, on s'occupait des moyens d'empêcher
les ennemis qui tenaient le château d'Espideuil,
de nuire au pays par leurs courses
d'artilleurs, & la charte du mois de
Juillet 1482, donnée à Beaugin, par
Louis XI, prouve que 127 ans après cet
incendie, et même que les Anglais
allèrent de nouveau, vers 1426, la
ville d'Espideuil n'avait pu renouer de ses
cendres. Les lieux d'ici qu'on remontre encore dans
plusieurs quartiers prouvent qu'elle ne put par se
rétablir complètement.

les assiegers. L'ennemi ~~frança~~ s'en empara
et, dans cette circonstance, le gouverneur
perdit ses effets mobiliers, parmi lesquels
se trouvaient ses titres et papiers de famille,
ainsi que cela résulte d'un exposé fait au
Général de Hénocq, par Jean Madet, fils
du précédent, qui, après la mort de son père,
arrivé vers l'an 1442, lui avait présenté
une requête en ce sujet, et sollicité son
appui pour le faire reconnaître dans ses
droits de propriété, dont son père avait
été dépossédé pendant les troubles de
l'occupation du pays par les ennemis de
la France.

On ignore de nos jours, l'époque précise
à laquelle la place d'Exideuil entra
sous la domination de son ancien maître.
Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'après la
glorieuse journée de Castillon sur Dognon ~~le 17~~
au mois d'août 1453, l'intrepide Calbot et son fils, perdirent la
vie en perdant la bataille, le Périgord
n'a plus eu à gémir sous le joug de l'oppression
Anglaise. Mais le bonheur, dans ces
temps de troubles et d'agitation, ne fut
pas de longue durée. Des guerres intestines
sementées et nourries par le feu du fanatisme
religieux, succédèrent bientôt aux guerres étrangères.

(1) C'est ainsi que nous l'avons dit plus haut, vers 1426 que cette
place fut prise pour le gouvernement de Guy Madet, qui épousa de
grandes fortunes et ~~ce fut~~ qu'après sa mort, en 1442, que son fils
Jean Madet, présenta une requête au Général de Hénocq, pour
réclamer sa protection, afin d'obtenir justice relativement aux
usurpations de plusieurs biens et rentes faites au préjudice
de sa famille par divers particuliers. Il est probable qu'il
l'aurait par attendue 17 ans à faire ses réclamations
si l'ennemi n'avait par pendant cet espace de temps occupé
le pays. Si nos institutions sont fondées, la reprise de la
place sur les Anglais aurait eu lieu ~~vers~~ à 1442.

La Place d'Espideuil, qui en 1535, avait
 eu pour Gouverneur Jean II, Seigneur d'Antfort (1)
 poste que la Maison de Navarre lui avait
 confié, en récompense de ses services, fut réparé &
 mis en aussi bon état de défense que les
 moyens d'alors le permirent. Partout
 dans la province, on prenait des précautions
 pour se mettre à l'abri de l'orage qui
 menaçait la sûreté des villes et des
 Campagnes. Le Ban et l'arrière Ban,
 furent appelés. D'aurat & Mathe de la
 Forie, par acte passé à Périgueux, devant
 le Roy & le Duc de Nemours, le 15 Mars 1534, fut choisi pour les seigneurs
 désignés au dit acte, pour faire le service
 à cheval dans le ban qui les concernait,
 et les représenter partant de la brim du
 service d'Espideuil.

+ En l'an 1534, les mêmes seigneurs, réunis
 à Périgueux, lui allouèrent la somme de
 25 Livres pour son gage. *
 D'aurat & Mathe de la Forie, fut nommé
 Gouverneur, pour le Roi Henri IV, du château
 d'Espideuil, par lettres patentes de François
 Des Cars, maintenant général de sa Majesté
 aux Pays du Périgord et du Limousin.
 Par ces mêmes lettres, le Comte
 Des Cars ordonne aux habitants
 d'Espideuil: «de pourvoir à l'entretien
 du dit Gouverneur et de ses soldats nécessaires»

(1) Ce Jean d'Antfort, que le Roi de Navarre honorait
 de son estime, fut aussi mis en à cette même époque
 du Gouvernement du Périgord et du Limousin.

impie. Elle fut ^{pendant dix ans} sauprés par les protestants, et la cathédrale ^{elle-même} de la cité tomba en partie sous les coups de leurs marteaux démolisseurs.

En milieu de tant de calamités, Grégoire Matik, eut desoir septuaginta Contrer le Couper du fort. Le 31 Août 1571, il obtint de Guy de Montfermeil, Seigneur de Bangoirau, général des Eglises réformées de province de Guyenne &c, et le 7 septembre Viscont, du Vicomte de Gierme, Comte de Monfort, Commandant pour le Roi, aux pays de Guyenne, de foix et de Langue doc, de lettres de sauvegarde, pour lui, sa famille, ses biens et ses domestiques, afin qu'en cas de sinistre fâcheux, il put se servir auprès des parties belligérantes. Rien n'annonce, cependant, qu'il ait eu besoin d'en faire usage, bien qu'en 1575, les Carministes soient venus à deux lieues d'Espérou, d'empars par escalade de la ville de Thizier, qui fut, dit un vieil historien, fort mal traitée par les vainqueurs, irrités de la défense héroïque que les habitants avaient faite de cette place.

Grégoire Matik, vivait encore en 1584. C'est en 1582, pendant la durée du

Commelement, de la gouverneur que Henri IV, Roi de Navarre héritier de sa mère, qui, ^{d'ans la Commencement du 16^e siècle} avait porté sa terre d'Espérou dans la maison d'Albi, ~~donnée à son fils~~ la vendit au seigneur des cars. L'Arriement, en 1589, de la vaillante

et sage Monarque, au trône de France,
ayant ramené la paix en son royaume,
Eprouvé, après tant de calamités,
Commencat à jouir d'un calme après
profond.

En 1588, cette baronnie passa entre
les mains de Daniel de Calleyrand Périgord,
Prince de Chalais, & Comte de Grignols,
par son mariage avec Jeanne Françoise,
fille du Maréchal de Montuc, qui la
tenait d'Esabeau de Beauville, sa seconde
femme, institué héritière par Anne Descars
Baron d'Espeville, mort sans postérité,
en l'an 1600.

La Baronnie d'Espeville, fut érigée en
Marquisat, en faveur de Daniel de
Calleyrand, par lettres du 7 Septembre
1613, enregistré à la chambre des Comptes
de Paris, le 6 Juillet 1614, et au
Parlement de Bordeaux, le 10 Janvier
suivant. Les terres comprises dans
ce Chateau, une vaste prairie, baignée
par les eaux de la Loue, un Moulin
à blé, et plusieurs terres contiguës, avec
mursailles de cette ancienne forteresse,
appartiennent encore à la Maison du
Calleyrand Périgord. C'est tout ce qui
reste d'une ancienne baronnie, dont les
titulaires, seigneurs hauts Justiciers,
qui se sont succédés depuis le milieu
du 9^e siècle, ont joui, jusqu'en 1789,
de tous les droits et privilèges, que

que l'usurpation avait crû en leur
 faveur pour le Défendeur de Chastagnac,
 Il était encore, à une assemblée
 Nationale, d'affranchir la propriété
 territoriale des droits féodaux et de
 rendre les Citoyens égaux devant la loi.
 Les guerres de religion et de la seconde,
 dont Périgueux et autres villes de la
 province ont eu à souffrir, ayant à
 ce qu'il paraît du silence ^{de l'histoire},
 de cette époque ^{de l'histoire}, cette ville, a l'abri
 de ses institutions municipales, a vécu
 très tranquille sous le Caloyerand Périgord
 dont les officiers étaient généralement
 assez bienveillants pour les habitants
 de cette ^{grande} seigneurie. M^r saint Vincent
 de Beaugourdon, leur Juge, était un
 homme intègre, aimé et estimé de ses
 justiciables. Il existait encore en 1790,
 époque où le district d'Espéroux, fut
 pourvu d'un tribunal de première instance
 qui remplaça les Justices seigneuriales
 en exerçant dans l'étendue de son ressort.
 Ce tribunal siégea jusqu'à l'époque
 de la promulgation de la Constitution
 départementale de l'an III, que le district
 fut supprimé.

J'ajouterai à l'histoire de cette Châtellenie,
 déjà grise d'événements tragiques, un fait
 qui prouve qu'en 1621, M^r de Montluc,
 avait établi un camp à la Forie, paroisse

A fait résistance
 aux factions
 et menées de
 prime de l'ordre

(#), ont épargné la ville d'Espéroux, par une loi habitante, dit un arrêt du Conseil
 d'Etat du 21 Mai 1653, ont fortifié leur ville ^{et leur} et se sont constamment tenus
 pour les armer pour résister aux attaques des rebelles, toutes les fois
 qu'ils en ont eu l'ordre. Ils ont même qu'ils ont menagé d'eux mêmes
 les occasions de courir aux ennemis ou ils ont eue aux avantages.

de St Medard d'Espideuil, faisoient
pour être en mesure de protéger, au
besoin, le pays, contre toute agression,
de la part d'une bande ~~de brigands~~
de 15000 Bretons, qui devaient
la normie & dont les campagnes
de la banlieue de Périgueux, eurent
particulièrement à souffrir de leurs
déprédations, ainsi que cela résulte
des doléances des habitants de cette ville,
adressées au Roi de France pour se faire affranchir
de certaines charges qu'on voulait leur imposer.

C'est du Camp de la Jorie, que Mr
de Montau, Lieutenant de M^r de Matet
de Payraille, 2^e du nom, fils de Grégoire,
le 24 Septembre 1621, pour qu'il se fût
prêt, à son premier avertissement, à Marcher
contre les Rochellois, qui attendaient
un puissant secours des Anglais, pour
se maintenir dans la rébellion. Et
M^r de Matet de Payraille, avait fait
son testament le 20 Août 1638, et ne
vivait plus en 1639.

Je termine, ici, cette notice sur la ville
d'Espideuil et le château d'Espideuil,
dont j'ai conduit l'histoire, pour
avoir dit à l'étonnement, au milieu des
ténèbres des siècles qui se sont écoulés
depuis Jules César, jusqu'à nos jours.
Si quel que érudit trouve que mon travail sur la ville qui
m'a donné le jour, laisse encore beaucoup à désirer, je lui
répondrai qu'il est le résultat de longues et pénibles
recherches, faites à mes vieux souvenirs, et que c'est
pourquoi quel que soit l'érudit qui l'interprète, c'est

Si quel qu'un d'entre vous, que mon travail
sur la ville qui m'a donné le jour
a fait en vous beaucoup de plaisir,
J'en serais ravi, qu'il est le résultat
de 30 ans de recherches et de vaines
pénalités, et que si j'ai écrit quelques
faits historiques intéressants, c'est que
je n'en suis pas parvenu à en découvrir.
Toutefois je pense que mon œuvre sera
la seule qui fut le fruit de l'expérience
de mon enfance et pourra être de
quelque secours aux personnes
qui, après moi, désireront explorer
leur ville sur le même sujet que

Avant-Propos.

Sincèrement attaché au sol qui m'a vu naître
et désirant mettre à profit le fruit de mes
recherches historiques sur le Périgord, en
général, et sur la ville d'Espérou, en particulier,
j'ai composé une notice sur cette ville et sur
son ancien château, dans laquelle j'ai classé
chronologiquement, les événements dont cette
partie de l'ancien Périgord a été le théâtre,
depuis le milieu du 12^e siècle jusqu'en 1789.
Je n'ai pu rien découvrir sur la fondation de
la ville d'Espérou qui doit être antérieure
de plusieurs siècles à celle du château, qui paraît
ne devoir pas remonter au-delà du 12^e ou 13^e siècle.
Époque où les Normands ravagèrent le Périgord.

Si quel qu'un d'entre vous, que mon travail
 sur la ville qui m'a donné tant de
 plaisir, ~~me~~ ~~car~~ ~~de~~ ~~beaucoup~~ ~~à~~ ~~dire~~
 J'ai regardé, qu'il est le résultat
 de 30 ans de recherches et d'études, de
 vieux souvenirs, et que si j'ai écrit quelques
 faits historiques intéressants, c'est que
 je n'ai pas pu m'empêcher de le dire.
 Toutefois je pense que mon œuvre sera
 la ville qui fut témoin de tant de
 événements et pourra être de
 quelque secours aux personnes
 qui, après moi, désireront explorer
 leur ville sur le même sujet que
 j'ai traité avec confiance

Avant de

Sincèrement attaché
 et désirant mettre à
 vos recherches historiques
 Général, et sur la ville

de la ville

de la ville

de la ville

de la ville

J'ai composé une notice sur cette ville et sur
 son ancien château, dans laquelle j'ai classé
 chronologiquement, les événements dont cette
 partie de l'ancien Périgord a été le théâtre,
 depuis le milieu du 12^e siècle jusqu'en 1789.
 Je n'ai que peu de choses sur la fondation de
 la ville d'Espérou qui doit être antérieure
 de plusieurs siècles à celle du château, qui paraît
 ne devoir pas remonter au-delà du 9^e ou 10^e siècle.
 Époque où les Normands ravagèrent la Gironde.
 Probablement

1632
1823
1754
1736
Mais de fuyez

Donne en 1781, vu de 15 ans

Donne en 1781, vu de 15 ans

Donne en 1781, vu de 15 ans

Le Mais vu de 15 ans

fit par ~~un~~ p^{re}lat, au Nord de cette
et formant plusieurs grande ligne, que
40 ans ont fluepient presque toutes
par le p^{re}lat de force de cuir
être employé dans la construction
pour eux. 2^e Le Riedau du Canal
Rocher calcaire de St. Martin, a
qui gaurissent. Comme pour le nom de
(Sey de l'haie en français), du sein du
jaillissent deux fontaines; la fontaine
de l'Eglise St. Martin, contrainct au p^{re}lat
dans une ann^{ee} par un p^{re}lat, à côté
grotte profonde du B^{on} enterrant la
en 1789, le p^{re}lat en 1789

deux monnaies d'or d'Espagne qui m'ont été
données. Les Monumens attestent encore de
Jours, que le Druide avait poussé de nos
races dans les siècles d'Épique.
Sont: 1^o les poutres de Cuirres bi-
fidiées sur l'Égypte, au Nord de celle
à formant plusieurs grandes lignes, que
46 ans ont ^{été} foudroyés presque toutes.
graves & poutres de force de cuirres
être employés dans la construction de
fournaux. 2^o Le Ruisseau du Banc
Rocher calcaire de St. Martin & de
Jus gouvernant. Comme sous le nom de
(Sey de l'haie en français), du sein duquel
jaillissent deux fontaines; la fontaine
de St. Eglise St. Martin, ~~construite au 16^e siècle~~
~~avec une pierre de marbre~~ à côté
grotte profonde de 10 m. en traversant la
en 1789, & ~~elle~~ ^{en 1789} Commence

C'est que je ne suis par parvenu à l'ère
 d'écouir. Toutefois, je pense que mon œuvre
 pourra désormais être de quel que secours
 aux personnes qui désireront exercer
 leur plume sur le sujet que j'ai
 traité, avec toute l'exactitude qu'il
 m'a été possible, et que
 j'offre avec confiance à nos contemporains,
 Surtout à ceux, en comparant, avec impartialité
 leur position actuelle, avec celle de nos
 ancêtres, reconnaître que les temps présents
 sont beaucoup plus favorables, à la
 dignité de l'homme et au développement
 de tout ce qui peut contribuer au
 bonheur du peuple, vivant en société. Il
 est vrai que dans plusieurs de nos villes
 de province, le tiers état souffrait, par
 exception à la règle générale, de certaines
 franchises, et libertés, qui lui avaient
 été octroyées par des chartes royales,
 ou seigneuriales, mais le privilège que
 combien de sacrifices ne fallait-il pas
 faire pour ne pas se les laisser arracher
 par des seigneurs puissants, ou annuler
 par les agents de la finance royale ?
 Guerre ou plutôt ruine à soutenir contre
 d'injustes agresseurs, démarches dispendieuses
 à faire à Paris, à chaque avènement
 d'un monarque à la Couronne, pour
 solliciter, très humblement, la confirmation
 de chartes constitutives de leurs privilèges,
 les ont été le souvenir et le pain qu'il
 a fallu prendre pendant 900 ans, pour ne

par les armes entièrement subjugués. Les
bourgeois étaient fiers, très fiers même
des immunités dont ils jouissaient
mais hors de l'enceinte de leur ville, à
quoi leur servaient-elles? Tout était
organisé en faveur du clergé et de la
noblesse. En effet, suivant les anciennes
ordonnances, corroborées par celle du
22 Mai 1781, que j'ai sous les yeux, il
fallait de quatre à cinq degrés de
noblesse, paternelle, non interrompue
pour être élevé au grade d'officier dans
les armées de terre et de mer, ainsi
la claque privilégiée était toute aux yeux
de l'ancienne Monarchie, & la bourgeoisie
rien, lors qu'il s'agissait d'emplois
de récompense, et de faveur. (1) Voilà
pourquoi les annuaires Militaires, antérieurs
à la révolution de 1790, ne nous indiquent
aucun plaibon servant dans les armées
en qualité d'officier supérieur ou subalterne.
Cette absence est une accusation contre la
Vieille monarchie, qui, méconnaissant ses
droits incontestables des citoyens à
remplir, à égalité de mérite, des grades
supérieurs dans l'armée nationale.
Je suis bien loigné de méconnaître
les services signalés que l'ancienne noblesse
a rendus à son pays, dans toutes les
circonstances où elle n'a pas été hostile,
au pouvoir royal; je me plains même,

(1) L'état entretenait des écoles spéciales pour les nobles Militaires, mais
nul ne pouvait y être admis, qu'en justifiant des degrés de noblesse
prescrits par les règlements qui régissaient letablissement. Il y avait
alors 34 Congrégations régulières, formant autant de chapitres, dont
22 d'hommes et 12 de femmes, exclusivement réservés aux familles nobles
qui justifiaient, depuis cinq siècles, par un degré de noblesse. C'est
ainsi qu'on entendait la régénération du clergé, qui a péché d'immunité & d'égalité.

à admirer le brillant travail de Beron,
de Laumont de la force, de Curme, de
Jillars et de tant d'autres illustrations
militaires dont l'histoire a conservé la
glorieuse mémoire, mais je dirai que si
le tiers état, que le grand homme
conduisait à la victoire, avait été
admis à concourir avec la noblesse féodale
pour les places d'officiers, qu'il serait
fort de se égarer des hommes distingués
depuis qu'on s'est vu depuis 1789.

Maintenant que tous les Français,
sans exception, tiennent leurs libertés de
la loi sociale, et qu'ils sont égaux devant
la loi, à la quelle le Monarque est tenu
d'obéir, ils n'ont plus besoin d'avoir
recours à la privilèges et prérogatives
certaines villes, pour certaines provinces,
qui blessent le principe d'égalité (1). Puisque
cet heureux état de chose n'est jamais
atteint par la multitude de passions
particuliers, qui affaiblissent les efforts
de l'état en détruisant l'harmonie qui
doit régner dans une société bien organisée,
afin qu'elle soit heureuse au dedans &
forte au dehors. Tout peuple qui n'est
pas si bon, dit un ancien philosophe n'est
pas digne de vivre. Quand à moi je pense que le meilleur
gouvernement est celui dont les qualités l'emportent sur les défauts
le problème social, après cinquante ans
de troubles et de guerre, a été résolu en
France, par l'établissement d'un gouvernement
mixte qui est celui dont la constitution

(1) Le Berigord, avait aussi des états qui se réunissaient tous les trois ans, pour consentir
les impôts et occuper des affaires de la province, mais dans ses assemblées
le tiers état n'y était représenté que par des députés de villes de Berigord
Berigord et Sartach, manière que, tous les seigneurs haut justiciers, non
taillables et corvéables, en faisant partie de droit, j'ai par conséquent plusieurs
propos verbaux de séance de les assemblées, j'ai par conséquent plusieurs
et leur indignité m'a toujours fait qu'elle n'est pas qu'une chose possible au pays.

approche le plus de la perfection. C'est
un état moyen pour l'homme entre
les Corruptions Démocratiques &
l'Affaiblissement de l'humanité sous le
despotisme. Dans le gouvernement
les principes les plus estimables qui
doivent diriger les citoyens, sont
l'amour de la chose publique, de la
gloire et l'honneur. Ainsi que dans
les républiques, la carrière est ouverte
aux talents, mais il faut qu'en matière
politique, ils n'aient rien d'extrême,
rien de ce qui s'entretient par soi-même, ~~mais~~
~~par la nature du bien~~. Tout doit être
balancé dans un mouvement égal. Il
faut, enfin, que la force d'opposition,
dégagée de l'esprit de parti, ait un
degré d'extension limitée, & que l'autorité
ait une action modérée dans l'exercice
des pouvoirs qui lui sont confiés, afin
que l'équilibre le plus parfait règne
partout. On voit d'après les principes
que nous venons d'exposer, que ce
gouvernement ne saurait fonctionner
seulement, dans l'intérêt général
de l'aristocratie ancienne & moderne
et la démocratie ne se modifierait de
manière à se rencontrer par une
heureuse fusion, dans un centre commun
pour en former qu'un seul et même tout
auprès du trône constitutionnel &c.

lui prêter son appui, en le maintenant,
d'ailleurs, dans la ligne de ses devoirs,
en vers la Nation qu'il représente.

Le Roi des Français, d'après la Charte
de 1830, ne peut être ni Aristocrate,
ni Démocrate, puis qu'il est interposé
à ce qu'aucun de ces partis ne se
domine & qu'il se ^{doit} organique de nos
institutions, lui font un devoir d'empêcher
qu'ils ne troublent la paix publique,
et n'entraînent la ruine du pays.
Ainsi ce n'est qu'avec l'aristocratie des
seigneurs qui étaient, mais qui ne
brûlent pas les matières qu'elles embrassent
et la Démocratie tempérée, que le
nouvel ordre de choses peut pousser
de profondes racines en France. L'aristocratie

La Démocratie, de notre époque ^{est donc tout}
^{la première} radicale, c'est à dire exclusive
de la monarchie telle qu'on l'a
constituée en 1830. Cette forme de Gouvernement
est, suivant moi, notre plancher salut
et la seule sauvegarde dans une mer
orageuse. Que la société travaille
à son bonheur par une activité soutenue,
et une vie bien réglée; que chacun
exerce l'artisant de sa fortune en
travaillant à augmenter ^{son bien, et par}
l'agriculture, l'industrie et le commerce
les arts et tout arrivera à point,
sous la protection de lois qui nous

x) de l'empire, l'empire
qui en avait de se montrer
le droit, la Couronne
à la branche
cadette de la maison
des Bourbons
à la seconde, despotisme
au radicalisme.
* Si nous ne
voulons pas
exposer à l'étranger
toute la dignité
éprouvée qu'ont
habitués et que
subissent encore
le peuple de la
péninsule ibérique
de l'Amérique du
Sud, etc. depuis
1810, la Démocratie
à la fois
monarchie
et République.

régissent, le confort par tant les institutions
qui ont besoin de réforme, que les
mœurs nationales. On ne fera jamais
un édifice durable ^{des matériaux} avec des matériaux,
et des ouvriers ~~mal~~ habiles. Tout
ira bien en France, hors que le Dieu Vert
qui se garde ne pourroit plus trouver leur
saine application.

1 ont bien biqua, chaz nous, de charbon ^{de} réy
1 Que l'homme n'esto omi de l'or & d'au poudrey

C'est dans le sentiment patriotique que
j'adresse mon œuvre à mes concitoyens d'Hyndau.
Je mentionnerai leurs noms si rendant justice
aux principes qui ont présidé à sa
redaction, ils daignent s'honorer de leurs
bienveillants suffrages.

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
DE PERIGUEUX

Mortyrol

L'Hydruil — Papier intitulé: franchises de la Ville
d'Hydruil, & dans ce papier un titre à la date
 de 1496, ayant pour titre: Confirmation des franchises
et privilèges accordés à la Ville d'Hydruil. On
 y lit:

1 Charles VIII, Roi 8^e — sur la requête des habitants
 11 de la Ville d'Hydruil, en Périgord, attendu que, parce
 11 qu'ils ont tenu et n'ont voulu abandonner, le parti de
 11 nos prédécesseurs rois et de la Couronne de
 11 France, le dit lieu a été pour nos ennemis, brûlé
 11 et détruit dans les guerres qui, anciennement ont
 11 été en notre royaume... à la cause...
 11 octroi et confirmation de franchises et Privilèges.
 Nouvelle confirmation par lettres de Henri II,
 du mois de mai 1557.

Et, plus loin, on voit du Curat d'état privé
 du Roi, sous la date du 21 Mai 1653, dans lequel
 il est mentionné: 1 que les habitants d'Hydruil,
 3 Marcuil & St Pardoux-le-Rivière, outre les grandes
 11 vexations qu'ils ont toujours ^{faites} pour les fréquents
 11 passages sur les lieux, & Assemblée & quartiers
 11 d'hiver de trouper de sa Majesté & généralement
 11 fait résistance aux factious et mécontents du Prince
 11 de Condé; qu'ils ont abusé de leurs dépouilles, fortifié les
 11 dits lieux et se sont continuellement tenus pour
 11 les armes, pour résister aux attaques des Rebelles

« toute le fais qu'ils en ont eue l'ordre; voire
« même qu'ils ont ménagé l'eux même les
« occasions de courir sus aux ennemis où ils
« ont réusé aux avantages.
« Causer remboursement est ordonné de toutes
« justes & dégats qu'ils ont eue sur leurs
« biens à La Campagne, avec confirmation
« de toutes leurs franchises, &c. &c.

C'est dit M. Carailhon, qui a fait imprimer
dans l'Echo de Nîmes du 15^{juin} 1839, n° 1141; une
note sur l'histoire du Perigord; dans la quelle il
il a mis les titres ci dessus rapportés, C'est, je n'ai
point la prétention d'espérer, tout être
de la ville d'Espéranche; Il est peu de villes
en Perigord, qui n'en puissent produire de
semblables, de plus glorieux, peut être,
mais je n'ai pu me dispenser de quel que
émulation en voyant que ceux qui nous
précèdent dans les mêmes lieux où nous
vivons si paisiblement aujourd'hui, eurent
souvent à supporter le fléau de la guerre.
Un jour l'ennemi de force a fait battre
mon cœur en apprenant qu'ils furent résister
à l'invasion étrangère, que souvent ils
attaquaient leurs ennemis et parvinrent
souvent à les vaincre.

Lycée de Lige et de Montmorville
2e Partie P. 66.

On trouve dans Lycée une trace certaine
de la civilisation grecque. Lycée
signifie le Coin de l'Asie. (Asi-dolium).
Il y a peu d'années des explorations. Cette ques
On trouvait au tour d'Asie; les antiquaires
ont signalé d'anciennes forges gauloises, dont
on voit les restes à base de base; les
druides célèbres de cette assemblée
sur l'autel de la pierre brune (1)
On trouve et aux autres lieux plus tard
la Domination romaine dans le département
de la Dordogne. Lycée fut un castrum
de quelque importance et les mines de fer
devinrent la source d'une précieuse
industrie pour les nouveaux conquérants.
(1)

(1) on trouve aux environs d'Asie des traces non
équivalentes du foyers des Romains; des médailles
consulaires, des ustensiles et autres objets
d'antiquité. Dans une exploitation de
même on a découvert une médaille de Nannus.

Sur les ruines du Castrum s'élevèrent
bientôt les murs d'une petite ville déjà
connue au 6^e siècle; Il en est fait
mention dans le testament de Geisic
(572) —

En 1030, il y avait à Lyidenil
un archevêque qui fut engagé à
la Créque de Limoges par Hervé de
Vitexbe, Créque de Trizy; ce pape
fit un grand sacrifice pour
subvenir aux frais d'une guerre,
dans laquelle il y eut de la sa
peur de Scorne, contre le comte d'Auvergne.

À peu près vers la même époque,
les seigneurs de Limoges devinrent possesseurs
du château et de la seigneurie d'Epide,
en 1166, le seigneur de Limoges faisait jurer
sur Epide le seigneur de la Gironde,
les habitants se rejoignaient après avoir
été seigneurs les seigneurs d'Albion, ils se
mirent sous la protection de Hervé
son oncle.

En 1182, les barons d'Aquitaine,
fidèles de leur indépendance et pacifiques

à la rebellion contre les Anglais par le seigneur
 de Bertrand de Bon, et ainsi en hostilité
 ouverte; de tous costez on prit les armes;
 l'un des fils du Roi d'Angleterre
 Richard Cœur de lion, se présenta
 alors devant L'Évêque et en caragua
 les luxueux avec une atroce barbarie.
 L'Évêque résista aux efforts de
 l'ennemi; mais sur les entrefaites, le
 Duc Richard fut rejoint par son père
 le Roi Henri, ils se rendirent ensemble
 au Monastère de Grammont, où,
 par le soir du vigat, la paix fut
 faite entre le Duc, le Roi et l'ennemi,
 Perigueux et Angoulême. Cet accord
 trouble tant à coup par des causes
 inconnues, ne dura pas plus long temps
 que les fils de Pentuote, & Richard
 repassant la flamme à la main devant
 les murs d'Évêque. La prise de ce
 château et de Périgueux rétablit
 la bonne intelligence parmi les parties
 belligères et une reconnaissance
 générale eut lieu à Grammont le jour
 de la saint Jean.
 Au 12^e siècle L'Évêque était une

de Villis murus de Périgord; Elle
jouissait de grands privilèges qui
lui furent accordés par le pape au
cinquième et que lui-même tint à
tous les rois de France et les rois d'Angleterre.

Le Mouvement littéraire de cette
époque, dans nos provinces méridionales,
à Jette sur exiduel un esprit glorieux.
C'est, dans cette petite ville, en l'an
1164, que naquit le célèbre troubadour,
Giraut de Bornilh.

Giraut de Bornilh, avait beaucoup
de fun et de farce, et fut le meilleur
des troubadours qui s'étaient précédés
ou qui le suivirent. On l'appelait le
Maître et nul ne recevait plus d'honneurs
de l'auteur baron et des nobles
Dames qui entendaient sa
chanson; et voici le genre
d'existence qu'il menait: tout
l'hiver il restait à l'école, et l'été
accompagné de deux jongleurs,
qui chantaient ses poésies, il allait
d'une cour à l'autre, demandant
tout ce qu'il gagnait, et se

24
à ses pauvres parents et à l'église de
St Germain (1)

Romuald réussit surtout dans la
chanson descriptive, genre pittoresque
et gracieux, dont nous allons donner
une idée en citant quelques fragments
de ses poésies :

Je ne puis m'empêcher qu'à ta douleur
De ma dent, la langue ne tourne ;
Elle chante à la plus nouvelle
Quand on voit le bouquet s'épanouir,
Auparavant que dans le bocage,
S'entende la voix des oiseaux amoureux,
Avec les champs, les vergers et les bois,
Je me renouvelle et me réjouir.
Plus alors m'ai d'autre tabours
Que de chanter et me tenir en joie,
Or une nuit de printemps,
Voilà l'agréable rêve que je fis ;
Je rêvais qu'un bel épris venant en chantant
S'était venu poser sur mon pont ;
Yamouïs j'en en ris d'acépé et farouche,
Mais peu après il s'apaynir disait

(1) Le Barnabe occitanien, pp. 123. Dante caractérise ainsi
ainsi le talent de l'auteur de Romuald (Volgare eloquenda
Gerardo de Romualdo la rettitudine)

et bientôt il se laissa prendre et mettre en cage,
Puis à peu il dit à son seigneur
Ce qu'on doit dire à son ami;
Il ne parla de son amour
Et m'assura que je ne pourrais faillir,
Et que dans le plus haut parage
Je conquerrais, après maintes peines,
Une amie que jamais homme de mon lignage
N'en aimait de meilleur, ni de futur amour.

Baron d'Epéroux grandit dans le 18^e siècle
sous la tutelle des vicomtes de Sinoz. La
vicomtesse Ermengade et Guy son jeune fils,
s'y retirèrent en 1237, et résidèrent dans
la grande salle du château, en présence
des courtisans et de plusieurs seigneurs,
un traité d'alliance avec la commune de
Ruzéfont.

La 1^{re} de Sinoz ayant parti de la
fin du 18^e siècle, dans la Maison de
de Bretagne, Epéroux fit naturellement
partie de l'héritage de cette puissante
famille. En l'an 1427, le duc de
Bretagne fut élu seigneur d'Epéroux.

ou le Duc Jean, qui fit si sanglant la guerre
à la ville de Limoges, fut enterré à côté de son
ancêtre.

Jean et Antoine d'Audoubert eurent une
contestation avec eux, en 1448, au sujet
de la ville de Limoges, au sujet de la juridiction
de leur seigneurie, sur laquelle en dispute
le bailli d'Espérou. Le 1^{er} de Limoges
fut par reconnaître la justice des
seigneurs qui lui étaient cédés
par le seigneur d'Audoubert. Il
manda à son bailli d'Espérou &
à tous ses officiers de reconnaître les droits &
la propriété des deux seigneurs.

Le même empereur fut avec
Henriette en 1494, J^{re} d'Audoubert se plaignit
et Jean de Bretagne alors d'Espérou
et obtint d'elle des garanties suffisantes
contre l'arbitraire des officiers de la ville de
Limoges.

du commencement du 16^e siècle nous
voyons la Maison de Navarre en possession
de la ville de Limoges & par conséquent de la
seigneurie d'Espérou. Le seigneur
(depuis Henri II) pouvait donc en toute
sécurité la famille d'Audoubert. En 1535 —

1533 1533

6002 =

Jean II, seigr. d'Antifat, eut du Roi ce
Navarre, en récompense des services, de
gouvernement du Périgord et de Limousin,
et la Capitainerie d'Espérou.

Dans les jours civils, alors qu'il
était que Roi de Navarre, Henri IV,
avait été obligé, pour solder ses
troupes, d'aliéner quelques-uns de ses
domaines, notamment Nautron &
Espérou en Périgord. Espérou
avait été vendu à la Maison
d'Esse et l'acquéreur mettait de
gâtard à l'Acquitte. M^r d'Esse,
qui existait le Marais, il finit qu'il
voudrait pour obtenir l'argent du drapeau,
Ala chât d'Anne des Cars,
baron d'Espérou, en 1600, sa mère d'une
hérédité, et un grand pouvoir judiciaire,
devant le parlement de Grenoble,
entre une dame et des parents loignés,
qui contestaient la validité de
la donation.
Le chateau d'Espérou - semble dater
du 14^e au 15^e siècle.

Quarante cinquième et dernier feuillet

